

Bulletin

BUCKINGHAM

"Consacre ta vie à la vérité"

Vol. 10, NO. 20 Buckingham, Qué.

Jeudi, le 7 décembre 1967

Copie: 10¢

Le mini-budget de M. Sharp, "c'était pas un cadeau"

Les canadiens devront payer encore plus cher pour travailler, fumer et boire...

Hausse de 5% de l'impôt sur le revenu
Hausse de 10% sur les boissons alcooliques
Hausse de 8% sur la bière
Hausse de 10% sur le tabac

Le trésor s'enrichira de \$570 millions
La hausse de l'impôt est effective dès le 1er janvier 1968
Les autres surtaxes entrent en vigueur immédiatement.

Les contribuables canadiens seront appelés à fournir au trésor fédéral d'ici au mois d'avril une somme additionnelle de \$45 millions sous forme d'augmentation des impôts.

Ces impôts prendront d'abord la forme d'une surcharge de 5% de l'impôt sur le revenu des particuliers applicables à tous les contribuables dont l'impôt sur le revenu dépasse \$100, par année et dont le revenu dépasse dans le cas des célibataires \$2,000 par année et, dans le cas des gens mariés, sans enfants, \$3,000 par année. Cette surcharge ne devra cependant dépasser \$600 pour une année complète.

De plus, une taxe additionnelle de 10% frappe les boissons alcooliques et une majoration de 8% frappe la bière, tandis que des taxes supplémentaires sont appliquées à certains cidres et à certains vins.

LE TABAC

Les taxes perçues sur le tabac seront augmentées d'environ 10%. La taxe d'assise sur les cigarettes sera accrue de 1/10%, soit deux cents par paquet de 20 cigarettes et deux cents et demi pour un paquet de 25 cigarettes. La taxe sur les cigares passe de 15 à 17 1/2% du prix du fabricant. La taxe d'assise sur le tabac coupé et le tabac à pipe est portée de 80 à 90 cents la livre.

DEFICIT

Le déficit prévu avant la hausse des taxes était de \$830 millions. Il sera réduit maintenant à \$785 millions, soit \$45 millions de moins. Le Trésor s'enrichira de \$575 millions.

Quant à la prochaine année fiscale, le ministre prévoit que le déficit sera réduit à \$80 millions, seulement, mais M. Sharp nous avertit que nous serons taxés dans la mesure où l'assurance-maladie l'exigera et où il sera nécessaire d'éliminer le déficit encouru par l'Expo 67.

Quant au rapport Carter, il est à toute fin pratique éliminé, le ministre déclarant qu'il entend modifier nos impôts selon la formule traditionnelle et non pas bouleverser totalement, notre régime fiscal.

LES CIGARETTES PLUS CHERES

La surtaxe sur l'impôt des particuliers n'entrera en vigueur que le 1er janvier 1968, a déclaré M. Sharp dans la lecture de son mini-budget. Cependant, la nouvelle taxe sur les alcools et sur les tabacs sera effective immédiatement.

LES SPIRITUEUX

15 CENTS PAR 25 ONCES

La hausse de la taxe d'accise sur les spiritueux est de l'ordre de 15 cents pour une bouteille de 25 onces et de 8 cents pour une caisse contenant deux douzaines de bouteilles de bière. Pour les cigarettes, la hausse sera de deux cents pour un paquet de 20 cigarettes coûtant 41 cents, et de deux cents et demi pour un paquet de cigarettes de 25 coûtant 52 cents.

LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

DEUX MOIS DE MOINS POUR PAYER LEURS TAXES

Les sociétés commerciales devront accélérer la remise de leurs rapports d'impôts. Présentement ces sociétés s'acquittent de leurs taxes par des versements mensuels à partir du cinquième mois de leur année fiscale. Dorénavant, ils devront s'acquitter de ces redevances, à partir du 3e mois.

M. Sharp estime que de cette façon, il pourra disposer pour l'année fiscale 1968-69 d'une somme supplémentaire de \$290,000,000. En somme, il s'agit de payer au fisc ce qui lui est dû deux mois plus tôt.

Gratis

Bas de Noël aux
nouveaux abonnés

(Voir page 20)

Videotron

BUCKINGHAM, QUE.



Le nouvel impôt

CONTRIBUABLE CELIBATAIRE

Revenu	Impôt actuel	Surtaxe proposée
\$ 2,000	\$ 115	\$ 0
\$ 3,000	\$ 292	\$ 7
\$ 4,400	\$ 612	\$ 20
\$ 7,000	\$1,244	\$ 87

CONTRIBUABLE MARIE SANS PERSONNE A CHARGE

Revenu	Impôt actuel	Surtaxe proposée
\$ 3,000	\$ 115	\$ 0
\$ 4,000	\$ 292	\$ 7
\$ 5,000	\$ 499	\$ 15
\$ 7,000	\$ 984	\$ 35
\$15,000	\$3,450	\$157

CONTRIBUABLE MARIE, DEUX ENFANTS ADMISSIBLES AUX ALLOCATIONS FAMILIALES

Revenu	Impôt actuel	Surtaxe proposée
\$ 3,500	\$ 102	\$ 0
\$ 4,500	\$ 274	\$ 6
\$ 5,000	\$ 373	\$ 10
\$ 7,000	\$ 828	\$ 29
\$10,000	\$1,608	\$ 64
\$15,000	\$3,210	\$145

ANNEE FINANCIERE 1967-1968

Dépenses prévues après les modifications fiscales	\$9,900 millions
Récettes prévues	\$9,115 millions
Déficit prévu	\$785 millions

ANNEE FINANCIERE 1968-1969

Dépenses prévues	\$10,300 millions
Récettes prévues	\$10,220 millions
Déficit prévu	\$80 millions

N.B.— Ce déficit ne comprend pas les frais qui pourraient résulter de l'application de l'Assurance-santé et de l'amortissement du déficit de l'Expo 67.

Le premier rapport Laurendeau-Dunton publié aujourd'hui

Il en aura coûté \$7 millions pour apprendre que le bilinguisme devrait exister

Ottawa — (DNC) — Le premier ministre Pearson a déposé mardi soir à six heures aux Communes le premier volume du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. On attend avec impatience le document de cet organisme présidé par MM. André Laurendeau et Davidson Dunton, qui a été créé en juillet 1963 et aura coûté au Trésor public une somme approximative de \$7,000,000. Il y a un an environ la commission a publié un "rapport préliminaire" faisant état d'une crise très grave du fédéralisme canadien et de l'existence de deux communautés culturelles qui s'estiment et se conduisent comme "deux majorités".

DEUX SERIES DE RENCONTRES

La commission a tenu deux séries de rencontres publiques, a engagé plusieurs "rechercheurs" dont les travaux, du moins un certain nombre d'entre eux, seront publiés sous l'autorité de l'organisme. Le premier volume du rapport portera, dit-on, sur les méthodes d'appliquer le bilinguisme au niveau fédéral et provincial ainsi que dans les secteurs industriels. Il suggérerait l'application du bilinguisme aux structures politiques et judiciaires de quelques — sinon de toutes les provinces — et notamment en Ontario et au Nouveau-Brunswick, et recommanderait une action conjointe du fédéral et des provinces anglophones dans l'organisation de meilleurs systèmes d'enseignement français dans les endroits où cet enseignement est déficient.

COMMISSION PERMANENTE

Selon des sources autorisées, le premier volume compte quelque 250 pages, est fort documenté, et renferme des recommandations d'un caractère exceptionnellement précis.

Une de ces recommandations serait la création d'une commission permanente, sous l'égide du fédéral et des provinces, pour l'application de mesures visant à assurer l'égalité des deux langues officielles dans les services administratifs et judiciaires du gouvernement fédéral et dans les mêmes services qui dépendent des provinces. Une attention spéciale serait portée aux recommandations concernant l'enseignement du français à l'intention des fonctionnaires et au rôle que devraient jouer les grandes entreprises dans la promotion du bilinguisme.

Bulletin

BUCKINGHAM

"CONSACRE TA VIE A LA VERITE"

HEBDOMADAIRE DU COMTE DE PAPINEAU PUBLIE ET IMPRIME A BUCKINGHAM

JOURNAL DEVOUE AUX INTERETS DE :

MASSON, BUCKINGHAM, THURSO, ANGERS,
PERKINS, NOTRE-DAME DE LA SALETTE,
GLEN ALMOND, VAL-DES-BOIS, NOTRE-DAME
DU LAUS ET POLTIMORE.

Rédacteur :

M. ROMEO CHARTRAND

ABONNEMENT

Canada : 1 an \$3.00

Hors du Canada: 1 an \$4.00

Le numéro 10c

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2ième classe de la présente publication.

EDITORIAL

5000 MORTS

par Roger Bolduc

L'ECLAIREUR-PROGRES, mercredi, 29 nov. 1967

Voilà un titre plutôt lugubre !

Il m'est inspiré par la documentation que je viens de recevoir du Conseil Canadien de la Sécurité Routière qui tient encore cette année sa "semaine de sécurité" du 1er au 7 décembre.

Les experts de ce Conseil ont beaucoup plus d'autorité qu'un quelconque automobiliste quand il s'agit de donner des avis aux routiers. C'est pourquoi, je me livre aujourd'hui à un petit exercice facile qui consiste à jouer du ciseau dans des textes préparés à l'intention du public canadien.

Prenez pour acquis que les paragraphes qui vont suivre sont tous basés sur des expériences multiples et sur des statistiques indiscutables. Il y a là de quoi faire réfléchir les plus optimistes et les plus blasés.

x x x

En 1966, les routes et les rues du pays ont été le théâtre de 5,258 mortalités, soit 44 pour cent de toutes les morts accidentelles enregistrées durant l'année.

Sur le plan médical, les accidents de la route occupent le troisième rang parmi les causes de mortalité chez les gens de tous les âges. Cependant, les accidents de la route sont la plus grande cause de mortalité chez les gens de 0 à 44 ans.

A chaque année, la mort impose d'innombrables souffrances et difficultés financières à des milliers de familles, mais les infirmités qui résultent des accidents de la circulation ont apporté et continuent d'apporter la souffrance morale et physique à des centaines de milliers de victimes en plus de soumettre leurs parents et amis à l'anxiété et à des épreuves financières sans fin.

La meilleure façon de réduire les accidents d'automobile, affirme le Conseil, est de suivre la maxime des vieux routiers : "Conduire comme si l'autre vous hait et cherche à vous tuer". En termes plus polis, cela s'appelle "conduite prévoyante".

La campagne, qui se tiendra du 1er au 7 décembre, met en lumière tous les éléments de la conduite prévoyante. Il s'agit d'un programme particulier que le Conseil préconise à travers le Canada et qui a pour but d'améliorer d'une façon permanente la performance des conducteurs au volant.

Dans le passé, la Semaine de la sécurité routière s'est révélée parmi les moins meur-

trières de l'année sur les routes. Le Conseil espère en faire une semaine modèle. Le succès de la campagne sera proportionnel à l'étendu de l'effort collectif de la masse.

x x x

Voici les dix choses les plus importantes que font les conducteurs pour EVITER les accidents et se PROTEGER eux-mêmes et leurs passagers contre les blessures :

1. Garder fermement les deux mains au volant - à 10 et 2 heures - et les deux yeux sur la route.
2. Ne jamais suivre de trop près; laisser au moins une longueur de voiture pour chaque 10 m/h de vitesse; se servir de la formule de l'intervalle calculé.
3. Sur les chaussées mouillées, enneigées ou glacées, réduire sa vitesse - d'au moins 20 m/h en bas de la limite affichée, selon la gravité des circonstances.
4. Toujours signaler ses intentions - virages, changements de voie, dépassement.
5. Les courbes exigent une attention spéciale - ralentir avant de s'y engager, puis peser sur l'accélérateur. Attention aux voitures qui peuvent venir en sens inverse: elles croisent souvent la ligne médiane.
6. Ne jamais dépasser en côte ni dans les virages. En parcours rectiligne, ne dépasser que si on est sûr que la voie est libre.
7. NE PAS conduire après fortes libations. Après avoir bu modérément, attendre une heure par once d'alcool consommée avant de conduire.
8. Garder sa voiture en bon état de fonctionnement, surtout: freins, pneus, direction et suspension avant, feux avant et arrière, rétroviseurs, feux de direction, essuie-glace, silencieux et tuyau d'échappement.
9. Toujours fixer sa ceinture de sécurité et verrouiller les portières.
10. Pratiquer la prévoyance au volant: être prêt à l'imprévu; savoir comment éviter un accident; réagir à temps.

"L'observation de ces 10 règles, assure le Conseil canadien de la sécurité routière, diminuera de 90% les risques d'être impliqué dans une collision".

Le peuple

est à la veille de se révolter

Depuis quelques années on entend beaucoup parler de constitution, de bilinguisme et de biculturalisme, de séparatisme, et d'indépendantisme, etc., etc., mais je pense qu'avant longtemps on entendra aussi parler de révolte. Un astrologue n'a-t-il pas déclaré au début de cette année qu'en 1968 du sang coulerait au Québec?

Le problème du Québec a peut-être préséance sur beaucoup d'autres présentement, mais le fait demeure que les canadiens commencent à en avoir plein le dos des taxes de toutes sortes qui augmentent continuellement, alors que les dépenses en font autant.

On parle d'inflation, on demande aux canadiens de se serrer la ceinture, mais pendant ce temps que fait l'Etat?

Il y a quelques années, la commission Glasgow à la suite d'une longue enquête sur l'administration fédérale, faisait une foule de recommandations au gouvernement afin de réduire les dépenses gouvernementales. Qu'a-t-on fait de ce rapport? Parce qu'il concernait l'Etat on l'a mis de côté.

Aujourd'hui, le gouvernement veut nous faire croire que l'inflation c'est la responsabilité de tous les canadiens. M. Sharp dans son mini-budget de la semaine dernière a augmenté l'impôt sur le revenu et les taxes en nous disant que d'autres augmentations suivraient en 1968.

Or, à mon avis et de l'avis de plusieurs canadiens, le fédéral empiette depuis plusieurs années sur les provinces et il commence à empiéter un peu fort sur les canadiens en général, mais surtout sur ceux qui n'ont pas les moyens de payer. On parle beaucoup de justice sociale, mais mon Dieu qu'il y a loin de la parole aux actes.

Quant les canadiens gagnant de \$3,000 à \$6,000, par année achète du pain, le beurre, les légumes, la viande au même prix que ceux qui gagnent \$15,000, \$25,000, ou \$35,000, par année, l'Etat trouve cela tout à fait normal; mais lorsque les canadiens veulent bénéficier eux aussi de certains accés soires domestiques ou de luxe dans leur maison, tout comme ceux gagnant de gros salaires, on leur dit: Serrez-vous la ceinture, ou vivez plus selon vos moyens.

Quand le gouvernement accorde des subventions de \$200,000, pour détruire les surplus de pommes de terre au Québec, alors que nos marchés canadiens sont inondés de pommes de terre du Nouveau-Brunswick ou de l'île du Prince-Edouard, et que des familles crèvent de faim, est-ce cela de la justice sociale? Quand le gouvernement dépense \$7 millions de dollars pour la commission Laurendeau-Dunton pour savoir si l'anglais et le français devraient se parler au Canada, moi je pense que c'est du gaspillage éhonté et scandaleux, considérant que ce sont nos impôts qui payent pour ça.

Quand de nombreux députés et ministres bien payés s'absentent de la session pour toutes sortes de raisons, plus ou moins valables, alors que tant d'ouvriers travaillent huit à dix heures par jour pour un salaire de famine, je me demande où est la justice sociale?

Quand des employés du service civil se vantent de n'avoir rien à faire certains jours, alors que d'autres haut fonctionnaires critiquent le trop grand nombre d'employés dans la fonction publique, est-ce ça qu'on peut appeler pratiquer l'économie?

Quand on dépense des millions de dollars annuellement pour la défense, c'est-à-dire pour aller faire tuer des milliers d'innocents dans les autres pays, alors qu'ici au parlement canadien on se débat pour abolir la peine de mort pour les meurtriers et les assassins, je dis que c'est non seulement du gaspillage de fonds publics, mais c'est également se soucier bien peu du sort des canadiens.

Et on pourrait continuer ainsi longtemps pour démontrer que nos gouvernements rouges ou bleus à Ottawa se moquent du peuple canadien.

Je pense aussi à l'assurance-santé que l'on veut implanter en 1968. Un régime d'assurance-santé complet et universel ça veut dire que tout le monde va payer et tout le monde va en bénéficier, même ceux qui n'en ont pas besoin. Et bien c'est ce que j'appelle de l'injustice sociale et c'est ce qui fait que les pauvres deviennent plus pauvres et les riches plus riches. C'est ça qui va amener une révolte très bientôt, beaucoup plus que la question du français au Canada.

Depuis quelques années on a assisté à toutes sortes de grèves au pays, pourquoi n'assistons-nous pas à une grève des payeurs de taxes? Qui nous dit que d'autres canadiens dégoûtés de leurs gouvernements, ne songeront pas à la révolte? Avec l'abolition récente de la peine de mort, certains canadiens, après avoir étudié sérieusement la situation, vont peut-être dire que le seul et unique moyen de se faire vivre vraiment, par l'Etat, c'est de se faire emprisonner à vie... A ce moment ceux qui ont voté pour la pendaison seulement en cas de meurtre d'un policier ou d'un gardien de prison, seront peut-être les premiers à le regretter.

N'oublions pas que dans une révolte tout est possible. L'assassinat du président Kennedy en temps de paix, devrait nous faire réfléchir.

On se plaint à répéter que le Canada est un pays riche. Alors comment expliquer la misère humaine au sein de l'abondance. C'est à nos gouvernements à trouver la réponse à ce problème, sinon la révolte nous l'aurons qu'on le veuille ou non.

Roméo Chartrand.

L'OPINION DU LECTEUR

Je trouve l'abolition de la peine de mort injuste, et je trouve que pour le coupable il est mieux d'être pendu que de passer sa vie renfermé. Il faut aussi penser à son conjoint qui pourrait refaire sa vie si le coupable était disparu, alors qu'il s'il vit, il ne le peut pas. Je suis en faveur de la peine de mort et il me semble qu'elle devra être maintenue comme elle l'était avant, car depuis qu'ils ont fait des changements, soit depuis trois ou quatre ans, ça n'a rien amélioré.

Mme André Major, St-André-Avellin.

Les Entreprises La firme de Comptables Papineau plus bas soumissionnaire, mais...

Un pas de plus a été franchi, jeudi dernier en vue de la construction prochaine de l'école polyvalente à Buckingham.

En effet, lors d'une assemblée régulière ajournée du conseil de ville de Buckingham, à laquelle tous les membres du conseil assistaient, l'ouverture des soumissions pour les différents services de voirie d'égouts, d'aqueduc et d'électricité a été faite.

Voici les noms des soumissionnaires et le montant soumis par chacun d'eux:

Deschênes Limitée de Hull: \$586,201,70. Entreprises Papineau, Masson: \$405,717,10. Rollin Limitée, Gatineau: \$433,842,15.

Immédiatement après l'ouverture des soumissions, les échevins Lemieux et Cameron ont proposé et secondé que les soumissions soient tabulées pour étude en comité.

Lundi soir.

A l'assemblée régulière de lundi soir, à laquelle tous les membres du conseil étaient présents, l'échevin Thibeault d'abord proposé que Les Entreprises Papineau, plus bas soumissionnaire soient engagées, pour exécuter les travaux de la ville, le tout selon les plans et devis et à la satisfaction des ingénieurs Bélasky-Renaud et Associés.

Cependant, avant que cette résolution soit secondée, le conseiller juridique de la ville, Me Gérard Charron, a attiré l'attention du conseil à l'effet que les deux règlements approuvés antérieurement par le conseil et par les contribuables n'étaient pas suffisants pour rencontrer le coût des travaux. L'échevin Thibeault a alors répliqué qu'au montant de \$382,000 déjà approuvé il fallait ajouter le montant de \$50,000 promis par la Régionale Papineau, Or, Me Charron a répliqué à son tour qu'il serait préférable que les deux règlements Nos 279 et 280 soient amendés en y incluant le montant de \$50,000, provenant de la Régionale Papineau. L'échevin Thibeault a alors retiré sa motion pour engager Les Entreprises Papineau, et le maire a déclaré qu'il convoquerait une assemblée spéciale d'ici quelques jours pour amender ce règlement.

Au cours de la discussion nous avons appris une nouvelle qui en a surpris plusieurs. En effet, il a été révélé que le contrat d'achat des terrains Laframboise et Lemieux par la Régionale Papineau, n'avait pas encore été signé. Donc lundi soir dernier, le terrain de la future école n'était pas encore acheté légalement.

Autre chose, même avec l'attribution de \$50,000, de la Régionale Papineau, certains membres du Conseil ne sont pas certains que les argents prévus aux deux règlements déjà approuvés, sont suffisants pour couvrir le coût des travaux et les imprévus pouvant survenir. Le conseil a donc jugé plus sage de réétudier toute la question avant de retenir les services d'un contracteur.

CLUB RICHELIEU

GAGNANTS TIRAGE RICHELIEU CLUB 300

SEMAINE DU 2 DEC. 1967.

No. 252 Edmond Racine,
No. 209 Alma Robitaille,
No. 249 Pierrette Bigelow,
No. 92 Philippe Turcotte,
No. 59 Jimmy Lahey,
No. 15 Mme Berthe Hébert.

J.M. Bertrand & Associés réengagée pour trois ans

Lors d'une assemblée régulière ajournée du conseil de ville de Buckingham, tenue jeudi soir dernier, et à laquelle tous les membres du conseil étaient présents, l'échevin Cameron a fait une mise au point sur la résolution adoptée unanimement à l'assemblée précédente du conseil.

Le 20 novembre dernier, à la première assemblée régulière du nouveau conseil, ce dernier devait, pour se conformer au code municipal, nommer un ou deux vérificateurs qui demeurent en fonction durant le terme d'office du conseil élu. Or, à cette assemblée, M. Cameron qui est président du comité des finances, avait proposé que la firme de comptables L'Heureux et Associés de Hull soit engagée pour les prochains trois ans. L'échevin Champagne avait secondé cette résolution qui fut adoptée à l'unanimité.

Jeudi soir dernier, en marge de cette résolution, M. Cameron a fait la mise au point suivante: Quand nous avons engagé les comptables L'Heureux et Associés la semaine dernière, il y a eu malentendu. Si mon secondé et tous les membres du conseil sont d'accord, je désire retirer cette motion. Tous les membres du conseil ont acquiescé au voeu de l'échevin Cameron qui a fait ensuite une nouvelle proposition, dont en voici le contenu:

Je propose que Jean - Marie Bertrand et Associés, comptables agréés de Buckingham, soient engagés comme vérificateurs pour la durée du terme d'office du présent conseil, et que les conditions suivantes fassent partie du contrat d'engagement: Les vérificateurs devront se conformer au code municipal, ils devront présenter un rapport financier à tous les trois mois, ils devront aider à préparer le budget, enfin, ils devront faire les recommandations qu'ils jugeront nécessaires, par écrit, pour une meilleure administration et le travail du bureau en général.

L'échevin Champagne a secondé cette nouvelle résolution qui fut adoptée à l'unanimité. Les comptables Jean - Marie Bertrand & Associés sont donc réengagés pour une période de trois ans.

M. L. Carrière à sa retraite

Le 27 novembre, M. Lionel Carrière a été présenté avec un chèque et deux élégantes valises d'avion, une pour lui-même et une pour Mme Carrière, de la part de la compagnie International Minerals & Chemical Corporation (Canada) Limited. M. Carrière a pris sa retraite le 1er décembre 1967. La présentation a été faite par M. L.F. McDonnell, gérant du district, à l'occasion de la retraite de M. Carrière. M. Carrière a été félicité par M. McDonnell et par M. Lionel Joyce, Surintendant de l'usine pour les nombreuses années de loyal service rendu à la cie I. M. C., et ils lui ont aussi souhaité de nombreuses années de bonheur, dans l'avenir. M. Carrière se retire après 26 années de service.

Les Gais Menestrels de Hull à Buckingham

La chorale mixte "Les Gais Menestrels" a commencé une autre saison d'activité le 13 de septembre. Fondée depuis quatre années déjà, grâce à l'initiative d'un professeur de l'École normale de Hull, M. Yvon Thibodeau, et de quelques étudiants de cette même institution, le groupe est devenu avec ses expériences à Québec, Trois-Rivières, Toronto et surtout à l'Exposition de Montréal, un organisme ayant atteint un summum de popularité.

Depuis longtemps, plusieurs entendaient le nom des "Gais Menestrels" de Hull sans avoir la chance de les voir, afin de goûter à leur rythme et leur entraînement, afin de se régaler de leurs chansons.

Disons donc que le répertoire des "Gais Menestrels", variant chaque année, tend de plus en plus à se concentrer dans un domaine qui lui est apparemment exclusif, soit l'interprétation des chansonniers de chez nous. En effet, il est plutôt rare d'entendre des mélodies aussi célèbres que Frédéric, de Claude Léveillé, et Feuilles de gui, de Jean-Pierre Ferland, aussi populaires que Mon Pays, de Gilles Vigneault, et La Manie, de Georges Dor, interprétées par un ensemble vocal. Mais les menestrels ne se limitent pas seulement à ce genre de chansons. Leur répertoire comprend aussi des pièces de folklore comme Les Gars de Lochminé, des extraits de comédies musicales, comme The Sound of Music, et d'autres pièces d'auteurs tels que Bécand, Aznavour... qui peuvent plaire à un public divers.

Enfin, les "Gais Menestrels" seront ici même à Buckingham, le 10 décembre 1967, à 8 hres p.m., dans la salle de l'Académie St-Laurent. Tous vous y êtes invités. C'est une chance inouïe que de rencontrer ces poètes de la chanson, car ils doivent se rendre en Europe tout probablement à la fin de l'été '68.

Voeux de Noël dans le journal

La tradition veut qu'à l'occasion des Fêtes de Noël et du Nouvel An, l'on échange les voeux traditionnels.

Depuis quelques années, de nombreux marchands et hommes d'affaires ont pris l'habitude de réserver un espace dans le journal pour offrir leurs voeux et en même temps témoigner leur reconnaissance à leur nombreuse clientèle.

Cette année encore, notre journal publiera un numéro spécial le 21 décembre, à l'occasion de la période des fêtes.

Les marchands et hommes d'affaires qui n'ont pas encore été approchés pour se faire réserver un espace, sont priés de communiquer immédiatement avec nos représentants locaux, ou bien de s'adresser directement à nos bureaux à Buckingham, téléphone 986-5082.

La date limite pour réserver votre espace dans ce numéro spécial, est le 15 décembre.

Dites merci à vos clients par la voix du journal, c'est la meilleure façon d'atteindre tout le monde.



986-3834



HONORE CADIEUX

SALONS FUNERAIRES
AMBULANCE

322 PRINCIPALE
BUCKINGHAM, QUE.

LORENZO CADIEUX
GERANT - MANAGER

Cartes professionnelles

986-2524

Me ROGER MUNN

NOTAIRE

130 MACLAREN BUCKINGHAM, QUE.

APPAREILS AUDITIFS

ZENITH

Léo Trudel Buckingham



D. DALE MCCOOEY D.C.

Chiropractor - Chiropraticien

413 VICTORIA THURSO

Tel: 985-2462

HEURES DE BUREAU

Mardi 2 hres. à 8 hres. P.M.
Jeudi 2 hres. à 8 hres. P.M.

Offrez un abonnement en cadeau de Noël

Vous avez l'embarras du choix ? Eh bien,

Le Bulletin de Buckingham

vous suggère d'offrir un abonnement comme cadeau de Noël à vos parents ou amis. A \$3.00 par année, ce n'est pas dispendieux, mais ça fera plaisir tout autant à celui qui le recevra.

Durant 52 semaines, la réception du journal rappellera à votre parent ou ami le cadeau que vous lui avez offert.

Remplissez ce coupon et adressez-le au Bulletin de Buckingham, C.P. 1390, Buckingham, Qué. Nous nous chargerons de faire parvenir une carte avec vos voeux au destinataire, avec votre nom inscrit au bas.

Je désire offrir un abonnement de _____ an(s) au BULLETIN DE BUCKINGHAM en cadeau de Noël.

à _____

Adresse _____

Ci-inclus mon chèque ou mandat-poste au montant de \$.....

Signé: _____

Tarif d'abonnement: 1 an: \$3.00 - 2 ans: \$5.00 - 3 ans: \$6.00
Hors du Canada: \$4.00 par année.

Nouveau comptable



M. J. P. Gustave Dupont, B.A. avec Maîtrise en Sciences Comptable C.A., vient d'être admis dans l'Institut des Comptables Agréés du Québec.

Notre-Dame de la Salette

BINGO

Dimanche soir à 8 hres à la salle du couvent de Notre-Dame de la Salette, a lieu le bingo annuel aux dindes, organisé par les Chevaliers de Colomb de Notre-Dame de la Salette. Bienvenue à tous.

PAROISSE ST-LUC

BUCKINGHAM, P. Q.

OFFICES DE LA SEMAINE

DIMANCHE 10

10.00 pour Mme Romuald Tessier, par M. et Mme François Beauparlant

LUNDI 11

7.00 pour William Fillion, par M. et Mme Hervé Fillion

MARDI 12

7.00 pour Mme Léon Chénier, par Mme Dieudonné Pilote et Mlle Marie-Anne Chénier

MERCREDI 13

7.00 pour Dame Gédéon Lorrain, par Irène Lafrance

JEUDI 14

7.00 pour William Fillion, par M. et Mme Walther Mineault

VENDREDI 15

7.00 pour André Bastien, par M. et Mme Gaétan Bastien

SAMEDI 16

7.00 pour vos défunts, par la collecte au cimetière

DIMANCHE 17

10.00 pour parents défunts, par M. et Mme Auguste Marion

LA MESSE DE MINUIT: vous pourrez vous procurer aujourd'hui et dimanche prochain les cartes pour la messe de minuit. Elles sont offertes gratuitement en hommage pour votre généreuse collaboration à la vie paroissiale en 1967. Nous en distribuerons pour la messe de minuit et pour celle qui suivra à 1h.15. Comme il n'y a que 650 places en l'école, nous faisons appel à votre bonne volonté pour vous partager raisonnablement les places. Pensez d'abord à demander des cartes pour les adultes et les adolescents ainsi que pour les enfants d'âge scolaire. Nous espérons que l'expérience faite cette année s'avèrera heureuse et que nous pourrons la répéter l'an prochain. A vous d'être raisonnables et de faire en sorte que les grandes personnes trouvent place en l'école.

FONDS DE CONSTRUCTION: dimanche dernier, vous avez donné \$400,30 à cette collecte. Merci et félicitations.

N'OUBLIONS PAS DE NOUS RETROUVER CE SOIR. Cui, ce soir à 8 hres en la salle des Chevaliers de Colomb, il y a bingo de dindes et tirage d'un ski-doo. C'est la dernière organisation matérielle de l'année pour notre paroisse. Donnons-nous tous la main pour en faire un succès.

PENSEE DE LA SEMAINE: nous sommes témoins, ces semaines-ci, de grands efforts de réflexions et de propositions pour essayer de structurer un Canada de demain plus uni dans le respect de la diversité. Cela m'amène à me demander, après une semaine d'avent, ce que nous chrétiens avons fait de concret pour mieux centrer notre vie sur la formidable réalité qui approche: LE RETOUR DU SEIGNEUR. Le Seigneur s'en vient, "réveillons-nous", soyons dans la joie et préparons-nous sérieusement à son RETOUR.

Lundi soir dernier avait lieu une assemblée régulière du conseil de ville de Buckingham, présidée par le Maire Roger Daoust, et à laquelle tous les conseillers étaient présents.

Le greffier de la ville, M. Gaston Renaud a lu une lettre du conseiller juridique de la ville informant le conseil que la ville avait perdu sa cause contre M. Donald Maloley. Ce dernier réclamait un dédommagement pour son fils qui s'est brisé le bras le 18 mars 1966, près d'une excavation dans une rue de la ville. Le 21 avril 1967, après une étude sérieuse, le la réclamation de M. Maloley, le conseiller juridique de la ville recommandait à la ville de proposer un règlement 50/50 avec M. Maloley. Ce dernier refusa cette offre et décida de poursuivre la ville. Le juge ment a été rendu il y a quelques jours par le juge Ste-Marie de la Cour Supérieure, et la ville a été tenue responsable de cet accident. Les frais que la ville devra payer sont répartis comme suit: M. Maloley \$430 + intérêts \$26,90 + les frais de la Cour \$293, + les frais du conseiller juridique de la ville, \$407,05, pour un total de \$1156,95. L'échevin Lemieux a proposé le paiement de cette somme, il fut secondé par l'échevin Champagne.

Les affaires municipales

M. J. D. Vanasse, inspecteur en chef des édifices publics du Québec a adressé une lettre au conseil recommandant plusieurs améliorations pour la sécurité des spectateurs à l'aréna. L'échevin Lemieux a proposé que la ville invite l'inspecteur à venir rencontrer le conseil à ce sujet. Pour sa part, l'échevin Mongeon se demande où vont s'arrêter ces recommandations.

Le conseil a décidé de mettre en vente deux camions hors d'usage du département des incendies. Des offres seront demandées par avis public dans les journaux locaux.

Une réclamation de \$84,80 de M. Edmond Bisson a été remise à l'aviseur légal pour étude. Cette réclamation survient à la suite du bris récent d'un tuyau d'égoûts.

Sur recommandation de l'aviseur légal et conformément aux règlements de la ville, la ville nie toute responsabilité dans la réclamation de Mme Gisèle Lafleur-Lemieux à la suite de l'inondation de sa cave le 31 juillet 1967. L'échevin Thibault a proposé qu'une copie de la lettre de Me Charron soit envoyée à Mme Lemieux, avec la résolution du conseil.

Au sujet d'une réclamation de \$173,62 de la compagnie de Téléphone Bell, le conseil a proposé que le maire et le président du comité des travaux publics rencontrent les représentants de cette compagnie.

Une autre réclamation de M. Conrad Laprade a été remise au conseiller juridique pour recommandation.

L'échevin Mongeon a proposé que la ville vende un terrain à M. Ernest Lemieux, au prix de l'évaluation courante, et que la ville se réserve le droit de passage pour les fils électriques.

Afin de hâter la préparation du rapport financier à la fin de l'année courante, l'échevin Cameron demande à tous les créanciers de la ville ou de l'extérieur de faire parvenir leurs états de compte au plus tard le 27 décembre 1967 si possible. L'échevin Cameron a également demandé si c'était vrai que des comptes traînaient au bureau du contrôleur des achats durant cinq ou six mois. M. Renaud a répondu dans la négative. M. Cameron a finalement demandé à l'échevin Lemieux s'il y avait des passes gratuites cette année à l'aréna? M. Lemieux a répondu que seuls les gérants, les préposés à l'entretien de la glace, les joueurs et les pompiers travaillant à la cantine avaient des passes.

Une discussion assez longue sur l'évaluation foncière actuellement en cours s'est terminée par la décision du nouveau conseil de rencontrer les évaluateurs.

L'échevin Champagne a déclaré que le comité de l'électricité étudiait sérieusement ce département présentement et qu'un rapport détaillé serait présenté prochainement.

L'échevin Gauthier est à préparer un règlement pour les travaux d'hiver en 1967-68.

L'échevin Mongeon a proposé que la ville demande de nouvelles soumissions pour le camion à incendie. On se rappellera que la ville avait reçu une seule soumission au montant de \$35,000, pour ce camion. Une autre compagnie avait demandé un délai que l'ancien conseil avait refusé. Au sujet de l'octroi provincial pour se

camion, M. Mongeon a déclaré qu'après avoir pris des informations, la ville aurait avantage à s'affilier avec une autre municipalité pour la protection des incendies, puisque

la ville de Gatineau a reçu un octroi de 68% pour un tel achat. L'offre faite à la ville présentement est de 18% du coût du camion.

La ville a voté un montant de \$100, pour un souper pour les jeunes brigadiers scolaires à l'occasion de Noël.

L'échevin Mongeon a proposé que la formation des comités, telle que présentée à la dernière assemblée, soit adoptée. L'échevin Thibault l'a secondé.

L'échevin Gauthier a proposé que de nouvelles soumissions soient demandées pour l'achat d'un chlorinateur et d'une pompe pour l'aqueduc municipal.

L'échevin Lemieux a proposé que Mlle Lorraine Chartrand secrétaire du comité local des Fêtes du Centenaire, représente la ville à une assemblée dimanche prochain à Québec, et que Mlle Chartrand soit requise de présenter son compte de dépenses à son retour. L'échevin Mongeon a secondé cette résolution. Seul l'échevin Thibault a voté contre la motion après discussion.

L'assemblée fut ajournée sine die.

IMPORTANT

TIRAGE REMIS

Dû au fait que l'initiation des Chevaliers de Colomb du Conseil 2056 de Buckingham, prévue pour dimanche dernier, a été remise indéfiniment, le tirage prévu pour cette date a été remis à la soirée annuelle de la veille du jour de l'An qui aura lieu cette année samedi le 30 décembre.

Donc, ceux qui veulent se procurer des billets pourront le faire encore au cours des prochaines semaines. Le prix à gagner, un 133 onces de Rye.

PAROISSE ST-GREGOIRE-DE-NAZIANZE

Buckingham, P. Q.

Offices de la semaine

LUNDI 11

6.45 feu Mme Philémon Gauvreau, par la succession
7.15 Parents défunts, par M. et Mme Albert Chartrand
4.00 Parents défunts, par M. et Mme Ambroise Demers

MARDI 12

6.45 feu M. et Mme Jos. Belter, par M. Jos. Carrière
7.15 feu Arthur Paquette (anniv.), par la famille Yvon Groulx
7.45 feu Maxime Beauchamp, par M. et Mme Paul Beauchamp
4.00 feu Mme Gédéon Lorrain, par M. et Mme Samuel Pagé

MERCREDI 13

6.45 feu Jos. Lahaie, par la succession
7.15 feu Mme Jos. Croisetière, par les employés de la Cour et les électriciens de Buckingham
7.45 feu Mme William Drew, par la famille Jos. -Sinai Gaudet
4.00 feu M. l'abbé Josaphat Hamelin, par M. et Mme Théobald Lalonde

JEUDI 14

6.45 feu Télesphore Thibert, par M. et Mme Henri Matte
7.15 feu Edmond Bertrand, par Mme Adélaïde Soucy et ses enfants
7.45 feu Georges Lemieux, par M. et Mme Gilbert French
4.00 feu Ls-Philippe Daoust, par M. et Mme Isidore Lecompte et M. et Mme Guy Carrière

VENDREDI 15

6.45 feu Charles Morin (anniv.), par son épouse
7.15 feu Mme Jos. Bergeron, par M. et Mme Bryan Gordon
7.45 feu Albert Boisvenu, par Mme et M. Everett Pearson
4.00 feu Mme Ovila Laplante, par M. et Mme Joseph McKale

SAMEDI 16

7.00 feu Odilon Chalfoux, par l'Union des employés publics local 818
7.30 feu Mme Rose-Aimée (anniv.), par M. J. N. Landry
4.00 feu M. et Mme Cmer Charet, par M. et Mme Hervé Charet

ONT ETE FAITS ENFANTS DE DIEU ET DE L'EGLISE:

LEMIEUX, Marie, Hélène, Chantal, née le 20 novembre, enfant de Armand Lemieux et de Claudette Lalonde, Parrain, Albert Lalonde, Mar. Hélène Parker.

LEGER, Joseph, Marquis, née le 18 novembre, enfant de Hector Léger et de Germaine Daoust. Parrain, Louis Léger, Mar. Lucie Desjardins.

RICHARD, Marie, Louise, Chantal, née le 19 novembre, enfant de Jean-Yves Richard et de Monique Chartrand. Parrain, Marcellin Carrière et Mar. Louise Lalonde.

PUBLICATIONS: Maurice Dupuis, fils majeur de Aurèle Dupuis et Francine Brind'Amour, fille majeure de J.-Baptiste Brind'Amour (1ère publication). Jean-Louis Boucher et Yolaine Carpentier (2e)

CLINIQUE pour immunisation des bébés à l'Unité sanitaire, JEUDI 14 DECEMBRE, de 1h. 30 à 3h.

Dimanche le 17 décembre prochain, à 9h.45 (après la messe chantée), assemblée des paroissiens pour l'élection de deux marguilliers pour l'année 1968; l'élection aura lieu au sous-sol de la sacristie.

Cet horaire de messes est une gracieuseté de

VOTRE VENDEUR AUTORISE

GENERAL ELECTRIC

AMEUBLEMENT

Jacques Lefebvre FURNITURE

Tél.: 986-3200

986-3481

SYSTEME A L'HUILE BEACH - POELE BELANGER

BUCKINGHAM

Cet horaire de messes est une gracieuseté de votre agent local

Esso

ROBERT LAROCHE

986-5536

BUCKINGHAM

LE BULLETIN DE MADAME

DELICES A LA MODE DE NOEL

Pâtisserie veut dire fantaisie partout à Noël: l'occasion rêvée de donner libre cours à l'originalité. Ne limitez surtout pas votre imagination et vos talents à l'arbre de Noël ou à la couronne de la porte d'entrée, mais parez votre menu à la mode de Noël.

Que diriez-vous de pains artistiquement décorés aux couleurs de Noël? Ils sont tous aussi délectables à l'oeil qu'au palais. Autre avantage loin d'être négligeable: ils se préparent à l'avance et se piquent d'être là quand l'occasion se présente.

Grands et petits rêvent de gâteries tendres et riches à la fois. Rien de plus simple que d'accéder à leurs désirs. Bien sûr, saveur et parfum seront assurés grâce à votre bonne renommée mais l'emploi d'ingrédients de première qualité tels oeufs, beurre, canneberges etc., n'est pas à négliger non plus.

A votre intention, Madame, les économistes ménagères de la Section des consommateurs, du ministère de l'Agriculture du Canada vous présentent 3 recettes de pains de Noël: Pain aux cerises, pain aux noix et aux canneberges, stollen autrichien. Vos gourmands n'auront que l'embarras du choix.

PAIN AUX CERISES

1 bocal (6 onces) de cerises au marasquin, en demies
3/4 tasse de lait
1/2 tasse de noix hachées
2 tasses de farine tout usage tamisée
2 c. à thé de poudre à pâte
1/8 c. à thé de sel
1 oeuf
3/4 tasse de sucre
2 c. à table de beurre fondu

Egoutter les cerises et ajouter suffisamment de lait au jus pour obtenir 1 tasse. Enrober cerises et noix de 1/4 de tasse de farine. Tamiser reste de fa-

rine, poudre à pâte et sel. Battre oeufs et sucre jusqu'à consistance épaisse et mousseuse; y incorporer les ingrédients secs en alternant avec le liquide et ajouter le beurre. Incorporer cerises et noix. Verser dans un moule graissé de 9 pouces x 4 et cuire à 325°F, environ 60 minutes. Trancher, et tartiner de beurre. Note: Si désiré, cuire dans 3 boîtes à poudre à pâte de 5 pouces de hauteur à 325°F, 35 à 40 minutes.

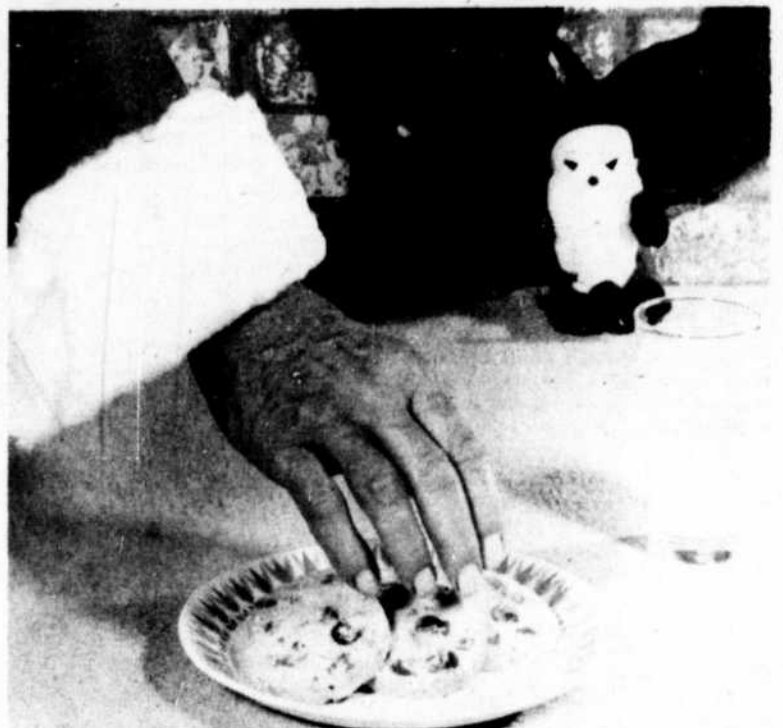
PAIN AUX NOIX ET AUX CANNEBERGES

1 tasse de canneberges, en demies
1/4 tasse de sucre
3 tasses de farine tout usage tamisée
4 c. à thé de poudre à pâte
1 c. à thé de sel
3/4 tasse de sucre
1 c. à table de zeste d'orange râpé
1/2 tasse de noix hachées

1 oeuf battu
3/4 tasse de lait
1/4 tasse de jus d'orange
1/4 tasse de beurre fondu

Mêler canneberges et 1/4 de tasse de sucre. Tamiser les ingrédients secs et 3/4 tasse de sucre; incorporer zeste et noix.

Mêler oeuf, lait, jus et beurre, ajouter aux ingrédients secs et brasser pour humecter puis incorporer les canneberges. Verser dans un moule de 9 pouces par 5 et cuire à 350°F, 65 à 70 minutes. Trancher et tartiner de beurre.



LE PERE NOEL ADORE LES GATERIES!

Pauvre Bonhomme Noël qui n'en finit plus de monter et de descendre les cheminées! Pour le raviver, les économistes ménagères de la Section des consommateurs du ministère de l'Agriculture du Canada suggèrent aux enfants sages de laisser tout près des bas de Noël quelques tranches de pain aux cerises et un grand verre de lait. Après tout, le père Noël mérite bien un réveillon lui aussi.

GARNISSEZ LE GARDE-MANGER

Pas de saison des fêtes sans réunion de famille! Et pas de réunion de famille sans festin où les bons petits plats doublent sourires et poignées de main... pour ne rien dire des compliments au cordon bleu!

Comme vous le dites si bien, Madame, c'est déjà le temps d'y penser. De fait, les économistes ménagères de la Section des consommateurs, Ministère de l'Agriculture du Canada vous suggèrent une liste d'achats qui ne saura que vous aider à préparer un vrai gueuleton.

ACHATS DE NOEL

VOLAILLE	POIDS	QUANTITE A ACHETER PAR PORTION
Dindes à griller	10 livres et moins	3/4 à 1 livre
Dindes	10 livres et plus	1/2 à 3/4 livre
Jeunes canards	4 à 6 livres	1 à 1 1/4 livre
Jeunes oies	9 à 12 livres	3/4 à 1 livre
Poulet	plus de 4 livres	3/4 à 1 livre
VIANDE		
Rôti désossé		1/4 à 1/3 livre
Rôti non désossé		1/3 à 1/2 livre
Biftecks et côtelettes		1/3 à 1/2 livre
Jambon entier	13 à 15 livres	1/3 à 1/2 livre
Jambon désossé ou	9 à 12 livres	1/4 à 1/3 livre
Epaule picnic	5 à 7 livres	1/3 à 1/2 livre
Epaule picnic désossée	3 à 5 livres	1/4 à 1/3 livre
Soc cottage	4 à 6 livres	1/4 à 1/3 livre
Porc haché	1 livre	1 tourtière de 9 pouces
LEGUMES FRAIS		
Pommes de terre	sac de 5, 10, 20, 25 livres et plus	1/3 livre (1 livre=3 à 4 portions)
carottes	sacs de 3, 5, 10, 25 livres et plus	2 moyennes, 1 grosse (1 livre=4 portions)
Oignons	sac de 3, 5, 10, 25 livres et plus	1 oignon (1 livre=3 portions)
Navet		1/3 livre (1 livre=3 portions)
Panais	sac de 3, 5, 20 livres et plus	1/4 livre (1 livre=4 portions)
Chou		1/3 livre (1 livre=3 portions)
FRUITS FRAIS		
Pommes	sacs de 3, 5, 10 livres paniers de 4, 6, 11 pintes	à déguster "nature"
Canneberges	1 livre (5 tasses)	1 pinte de sauce=6 portions
Gelée ou sauce aux canneberges	boîte de 6, 14 onces	3 à 4 onces
ALIMENTS EN CONSERVE		
Légumes en conserve	boîtes de 10, 14, 19, 28, 48, 100 onces	(1 boîte de 19 onces= 4 portions)
Mais scellé à vide	boîtes de 7, 12 onces	(1 boîte de 12 onces= 3 à 4 portions)
Fruits en conserve	boîtes de 10, 14, 19, 28, 48, 100 onces	(1 boîte de 19 onces= 4 portions)
JUS DE FRUITS OU DE LEGUMES	boîtes de 5 1/2, 19, 28, 48, 100 onces	4 onces ou 1/2 tasse
ALIMENTS CONGELES		
Légumes congelés	10, 11, 12 onces, 2 livres	3 à 4 portions
Fruits congelés	15 onces	8 à 10 portions
(au sirop ou au sucre)	2 livres	3 à 4 portions
		6 à 8 portions

CHOUX DE BRUXELLES.

Au lieu d'imiter le chou ordinaire et de couronner sa tige d'une grosse pomme, le chou de Bruxelles forme, à la base des feuilles, de petites pommes vertes bien serrées... des choux miniatures quoi! Ces petits cousins du chou sont un peu capricieux; il faut les tremper 10 à 15 minutes dans l'eau tiède salée et les laver, puis les cuire à l'eau bouillante 15 à 20 minutes. Assaisonner de sel, poivre et enrobez de beurre. A l'occasion d'un dîner de fête, nappez les choux de Bruxelles, de vinaigrette ou garnissez-les d'amandes légèrement grillées. Ils seront appétissants et exquis.

Choux de Bruxelles, champignons et bacon forment, à côté de la volaille, un trio des plus apprécié. Faites frire et égouttez 4 tranches de bacon, coupées en demies. Sauter les

champignons dans le gras du bacon puis ajoutez les choux de Bruxelles cuits et bien chauds. Assaisonnez et parsemez de bacon croustillant.

BROCOLI

Y a-t-il vraiment des gens qui, l'ayant goûté, n'aiment pas le brocoli? C'est un autre membre de la famille du chou, cultivé pour ses fleurs. Il ressemble un peu au chou-fleur, en ce sens que la tige se termine par une masse de boutons floraux. Comme le chou-fleur, il doit être cuit juste à point: 10 à 15 minutes d'ébullition dans un peu d'eau bouillante salée suffisent à le rendre tendre, et savoureux.

Le brocoli bien égoutté et arrosé de beurre fondu ou de citron développe un goût surfin inoubliable (3 c. à table de beurre fondu et 1 c. à table de



Maintenant...une assurance familiale

PLUS

de l'argent en espèces à 65 ans, ou avant!

Vous-même, votre épouse et vos enfants pouvez vous assurer—et créer en même temps un fonds de retraite en espèces—en vertu de la nouvelle police de Dotation Familiale de La Métropolitaine.

Il me fera plaisir de vous fournir tous les renseignements. Téléphonez ou écrivez tout simplement, aujourd'hui. Aucune obligation, évidemment.

BUREAU: 777-4334
DOMICILE: 986-2875

ROLLAND LAMOUREUX

DOMICILE: 144 JEAN XXIII, BUCKINGHAM, P.Q.

La Métropolitaine
COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE

DIRECTION GÉNÉRALE AU CANADA: OTTAWA

Le conflit de la route 8

MM. Théorêt et Parent s'en prennent au CEROQ

par Philippe GAGNON
du DROIT

Le député de Papineau à l'Assemblée législative, M. Roland Théorêt, et le représentant de Hull, M. Oswald Parent, ont accusé le Conseil économique régional de l'Ouest du Québec d'avoir pris parti pour la ville de Hull dans le conflit de la route 8.

Selon les deux députés, qui prenaient la parole vendredi midi à Gatineau devant les représentants des Chambres de commerce et des Jeunes chambres de Gatineau et de Pointe-Gatineau, CEROQ est un organisme qui doit représenter l'ensemble de l'Ouest du Québec et non pas la région de Hull exclusivement. "D'ailleurs, a mentionné M. Théorêt, les déclarations de M. Antoine Grégoire, président de CEROQ, ne reflètent certes pas l'opinion générale de tout l'Ouest du Québec et non plus celle de tous les directeurs de l'organisme".

Il a également blâmé le CEROQ d'avoir recommandé à Hull et Lucerne de demander au gouvernement fédéral de retirer les \$17,000,000 qu'il mettait à la disposition de la Belle province pour fin d'expropriation. "Il est malheureux, a poursuivi M. Théorêt, que CEROQ agisse ainsi alors que la situation est si tendue entre les deux gouvernements".

Il estime que CEROQ peut différer d'opinion avec les représentants du gouvernement

québécois, mais il ne peut admettre que l'organisme demande au gouvernement central de retirer ses investissements dans la région.

La porte est toujours ouverte

Même si les autorités provinciales du Québec ont définitivement décidé de construire le pont de Pointe-Gatineau au cours de la prochaine année, le représentant de Papineau considère que les portes sont toujours ouvertes à la discussion au Parlement de la Vieille capitale.

"Il y aura des pourparlers d'entrepris entre Ottawa et Québec au sujet de la route 8. Hull et Lucerne auront également la chance de faire entendre leur son de cloche de nouveau. Mais quoiqu'il en soit, le pont de Pointe-Gatineau sera construit", a déclaré M. Théorêt.

Au sujet des négociations, il est d'avis qu'elles devront s'effectuer discrètement, sans tambour ni trompette. "Il n'est pas nécessaire que toute une "troupe" prenne place dans un autobus pour aller revendiquer et obtenir quelque chose", a mentionné M. Théorêt. Il faisait évidemment allusion au voyage effectué récemment à Montréal par une délégation de l'Ouest du Québec ayant à sa tête l'exécutif du CEROQ...

M. Oswald Parent partage entièrement les opinions exprimées par son collègue. Il ajoute toutefois qu'il pourrait admettre que CEROQ et

les municipalités de Hull et Lucerne puissent avoir raison mais à la condition qu'on lui prouve, par des études sérieuses, que le tracé de la route 8 préconisé par le ministère de la Voirie, désavantage sérieusement la métropole de l'Ouest du Québec et ses environs. "La ville de Hull ne possède pas de plan directeur! Comment peut-elle alors contredire les études effectuées par les experts du ministère?" s'est demandé M. Parent.

Quant à la destruction de la beauté naturelle du parc Leamy, M. Parent avoue ne rien comprendre. "On s'est plaint que le gouvernement prenait tout l'espace pour aménager des parcs. Aujourd'hui, on est d'accord avec ce qui a été réalisé et on veut tout conserver. La ville de Hull devrait savoir ce qu'elle veut!" a-t-il ajouté.

Cependant, la décision du ministère de la Voirie du Québec a eu l'heur de plaire aux municipalités situées à l'est de la rivière Gatineau. Les maires de Gatineau, Pointe-Gatineau et Touraine ont assuré les corps intermédiaires de cette région que leurs consensus de ville approuveraient une résolution signifiant qu'ils donnent leur entier appui au ministère tant qu'à la construction du pont de Pointe-Gatineau.

Les Chambres de commerce et Jeunes chambres de Gatineau et de Pointe-Gatineau

ont pour leur part adopté une résolution remerciant le gouvernement pour son intervention dans l'affaire du pont de Pointe-Gatineau.

CEROQ REPLIQUE

Au cours des derniers jours certaines déclarations publiques prétendent que CEROQ prend parti pour la ville de Hull dans la question du tracé de la route 8.

Or, bien au contraire, CEROQ appuie et endosse les positions respectives de Hull et Lucerne d'une part et les intérêts de l'est de la rivière Gatineau, d'autre part.

D'une façon plus précise, voici comment s'exprime CEROQ dans son mémoire remis récemment aux autorités gouvernementales: CEROQ "DEMANDE INSTAMMENT QUE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU PONT SOIT CONSIDERÉE COMME UNE PRIORITÉ URGENTE ET QU'ON ACCELERE AU MAXIMUM LA RÉALISATION DE CE PROJET." Un peu plus loin on lit que CEROQ "fait siennes les recommandations formulées par Hull et Lucerne en ce qui touche le tracé de la route No. 8, à l'intérieur de ces deux municipalités".

Si un conflit existe entre les municipalités de l'est et de l'ouest de la rivière Gatineau, il ne peut se situer ailleurs, qu'entre l'échangeur St-Rédempteur et le site du pont. Or, les expropriations au coût de plusieurs millions se trouvent surtout à l'ouest de l'échangeur St-Rédempteur et elles n'ont aucune implications sérieuses, quant au site même du pont. Il est important de faire la distinction.

La route No. 8 est une artère provinciale et son tracé de Gatineau à Aylmer a des implications régionales des plus importantes. On n'a qu'à consulter les plans directeurs régionaux pour s'en rendre compte. Ces études préparées en collaboration avec les municipalités concernées, semblent plus conformes aux intérêts de la région que le projet actuel de la Voirie. On n'a qu'à constater comment le Queensway à Ottawa a été conçu et construit pour réaliser que le tracé de la route 8 dans le Hull métropolitain ne tient aucunement compte du développement économique du côté québécois de l'Outaouais. Le tracé actuellement prévu pour la route 8 est entièrement conçu en fonction du trafic et du développement d'Ottawa. Cela crève les yeux et c'est maintenant qu'il faut éviter ce qui serait une erreur extrêmement coûteuse à l'égard du développement économique de la région.

Considérant que les 13 municipalités de Hull métropolitain sont comprises dans une bande territoriale limitée au sud par la rivière Outaouais et au nord par les montagnes de la Gatineau, il devient évident que le seul développement possible des prochaines années se trouve en fonction d'un axe est-ouest. Or, la route 8, tout comme le Queensway pour l'Ottawa métropolitain, peut jouer un rôle capital dans l'aménagement rationnel et dynamique de toute la région métropolitaine de l'Ouest du Québec. Pour remplir ce rôle, la route 8 devrait passer quelque part entre la rivière et la chaîne de montagnes plutôt qu'en bordure de la rivière et des ponts.

La seule préoccupation des experts de la Voirie, de leur propre dire, est le déplacement rapide du trafic et aucunement les aspects social, esthétique et ÉCONOMIQUE. Le ministère reconnaît d'ailleurs ce fait très explicitement lorsque son titulaire, l'honorable Fernand Lafontaine dit dans un discours prononcé devant l'Association des bonnes routes du Canada en septembre dernier: "Notre seule préoccupation dans la construction de routes a jusqu'à maintenant été d'offrir à la population la possibilité de se véhiculer d'un

endroit à l'autre. Mais dorénavant il nous faudra concevoir l'aménagement routier en fonction de l'être humain, de ses besoins esthétiques, de ses aspirations."

Voilà le problème qui se pose dans le cas présent; on n'a pas tenu compte, dans le tracé de la route 8 entre Gatineau et Lucerne des aspects esthétiques et économiques

Enfin, comme nous l'avons souvent répété, CEROQ, pas plus que personne d'autre, n'a la prétention de parler au nom de toute l'Ouest du Québec. En démocratie personne ne peut parler pour tout le monde. Les positions que nous prenons visent toutefois l'intérêt général bien compris de toute la région et non pas d'une de ses parties au détriment des autres. Le mémoire de CEROQ sur les voies de communication a reçu l'approbation du conseil d'administration où Hull est représenté par six membres sur 22.

La situation actuelle remet en question avec extrême acuité l'absence de plan d'ensemble pour notre région.

Décès

M. JAMES BELANGER

M. James Bélanger de la route rurale No. 2, à Val-des-Bois est décédé mercredi le 29 nov., à sa résidence, à l'âge de 64 ans, après une longue maladie. M. Bélanger était né à Fort-Coulonge le 9 mars 1903. Il était à l'emploi de la compagnie MacLaren-Quebec Power, à l'usine de High Falls depuis 1929. Il était le fils de feu James Bélanger et de Julie Béchamp qui lui survit. Il était marié à Pearl Miller qui lui survit également.

Outre son épouse et sa mère, le défunt laisse dans le deuil, deux fils: Ralph et Douglas de Ottawa. Deux filles: Mme Léopaul Daoust, Jane de Masson; Mme Linda de Val-des-Bois. Un frère, John d'Ottawa. Six soeurs: Mmes Arthur Geekie, Stan Lancaster, Albert Kollicod d'Ottawa, Mmes Roy Mayers, Lucien Cousineau et Mme Annie Bélanger de Windsor, Ont. La dépouille mortelle fut exposée aux salons Brunet, 115 MacLaren d'où eut lieu le départ du cortège funèbre samedi le 2 déc., à 9 hres a.m. pour le service en l'église Notre-Dame de la Garde à Val-des-Bois à 10 hres. L'inhumation eut lieu au cimetière paroissial.

M. JOSEPH MORIN

M. Joseph Morin Jr. de Val-des-Bois est décédé lundi le 4 décembre à l'Hôtel Dieu de Montréal, à l'âge de 74 ans. Né le 24 mars 1893, il était marié à Alma Simard qui lui survit. Il laisse dans le deuil outre son épouse, deux fils: Jean-Marie, de Val-des-Bois et Bernard d'Ottawa. Quatre filles: Mmes Claude Boucher, Lucienne; Gérard Patenaude, Gabrielle; toutes deux d'Ottawa; Daniel Dumas, Raymond en Angleterre; Henri Vaillancourt, Gaétane de Montréal. Deux soeurs: Mmes Georges Poulin d'Ottawa et André Morin de Ferme-Neuve. La dépouille mortelle fut exposée aux salons Brunet, 115 rue MacLaren à Buckingham, d'où eut lieu le départ du cortège funèbre jeudi matin à 9.30 a.m. pour le service en l'église Notre-Dame de la Garde de Val-des-Bois. L'inhumation eut lieu au cimetière paroissial.

OFFRE D'EMPLOI

Offre d'emploi pour un vendeur de machines agricoles. S'adresser à la Coopérative Agricole Régionale Papineau.

M. Damien Raby (V.B. 7)

Pas d'eau chaude le jour du lavage... quelle catastrophe



Procurez-vous un Cascade 40

Manquer d'eau chaude un jour de lavage suffit à décourager n'importe qui. Voilà le travail de toute une journée chambardé, simplement parce que votre chauffe-eau actuel ne suffit plus à la tâche. Les exigences de la vie moderne en ont eu raison... c'est normal. Ne vous découragez pas, procurez-vous tout simplement un chauffe-eau électrique Cascade 40 qui vous donne de l'eau chaude en abondance pour quelques cents par jour seulement. Il est facile à installer et son gros réservoir de 40 gallons est garanti pour dix ans.



L'électricité: le confort total... à prix d'aubaine

"Profitez du plan de financement de l'Hydro-Québec à \$4.92 par mois"



Hydro-Québec

Maintenant c'est le Québec qui demande: "Que veut le Canada?"

— Daniel Johnson

par Clément BROWN

— "J'ai misé sur le Canada. Vais-je gagner ou perdre mon pari"? Telle est la déclaration que faisait à la conférence sur la Confédération de demain le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, au moment où cette rencontre historique terminait ses assises.

Dans une allocution d'une très grande force de persuasion impressionnante, le premier ministre de la province de Québec a répété que son but n'est pas de détruire le Canada, mais tout simplement d'en harmoniser et d'en assouplir la constitution pour que chaque groupe et chaque province puisse s'épanouir librement.

On nous a souvent demandé dit-il: "Que veut le Québec?" "Nous avons tenté, dans notre déclaration préliminaire, d'ébaucher des réponses à cette question. Nous croyons être justifiés maintenant de retourner la question et de demander à nos compatriotes des autres provinces: Que veut le Canada? De sa réponse dépendra l'avenir du pays."

CONSTITUTION NOUVELLE

M. Johnson a déclaré qu'il est disposé à procéder par étapes, si nécessaire, à la refonte de la constitution, mais que celle-ci est indispensable pour faire disparaître les tensions et éliminer la confusion qui nuisent aux relations harmonieuses entre le pouvoir central et les provinces et entre les deux grandes communautés culturelles d'autre part.

Brossant une large fresque de ce qu'est le Québec, avec son immense territoire, ses énormes ressources, sa population à 80% francophone, son passé historique de pionnier en Amérique du Nord, M. Johnson porte un jugement sur la conférence :

"Je suis venu ici, dit-il, pour tenter de rallier les provinces à une proposition qui paraît bien radicale à plusieurs: celle d'écrire une nouvelle constitution conçue au Canada, par des Canadiens, pour les Canadiens. Je savais que le problème ne serait pas réglé ici et que le but de la rencontre n'était que d'échanger des idées. Nous sommes venus ici pour tenter de donner à la Confédération canadienne, outre ses dimensions démographiques et géographiques, une dimension nouvelle: une dimension culturelle, qui n'enlève rien aux autres, mais qui aiderait à développer pleinement le Canada.

DANS LA DIGNITÉ

Nous tentons de demeurer dans la Confédération, dit encore M. Johnson, pourvu que soit sauve notre dignité collective et que soient données au Canada des dimensions culturelles dont la richesse nous unira au monde anglophone et francophone.

La conférence a atteint son but. Le Québec a joué, ici, de la latitude nécessaire pour exposer ses idées. Il a été écouté et tous les délégués ont fait preuve de sincérité, de conviction et de largeur d'esprit.

Aucune porte n'a été fermée, des avenues nouvelles ont été ouvertes qui peuvent conduire éventuellement à une évolution constitutionnelle que nous souhaitons tous.

Le dialogue est bien engagé et doit se poursuivre. Nous sommes décidés à faire disparaître les inégalités économiques si dommageables à l'unité du pays. Nous sommes décidés à travailler à l'harmonisation des relations entre les deux grandes communautés culturelles et à construire ce Canada à deux d'un littoral à l'autre.

J'ai pris une sorte de pari en venant ici. J'ai misé sur le Canada, sur son aptitude à être la patrie de tous les Canadiens. Vais-je gagner ou perdre mon pari? La réponse, ce n'est pas à moi, mais au reste du Canada de la donner.

L'Hydro-Québec à Mont-Laurier

L'Hydro-Québec annonçait le 3 novembre dernier qu'elle venait de faire l'acquisition du capital-actions de l'Electricité de Ferme-Neuve Ltée et de l'Electricité de Mont-Laurier Ltée pour une somme conjointe de \$590,000, montant identique à l'offre originale faite en 1963 lors de la nationalisation des neuf (9) autres compagnies d'électricité de la province.

Le 22 novembre, lors d'une assemblée des actionnaires, les anciens directeurs remettaient leur démission et M. J. C. Lessard, président de l'Hydro-Québec et MM. B. Lacasse et W. E. Johnson, secrétaires conjoints de la Commission étaient alors nommés administrateurs des nouvelles compagnies achetées.

Ces dernières continueront d'être opérées sous leur propre raison sociale, à savoir Compagnie Electricité de Mont-Laurier, Ltée, filiale de l'Hydro-Québec et la Compagnie Electricité de Ferme-Neuve Ltée, filiale de l'Hydro-Québec.

Le règlement 95 établissant les tarifs et certaines conditions régissant la fourniture de l'électricité a également été adopté à cette occasion par les deux nouvelles filiales.

M. Jean-Paul Poulin, surintendant du district de Mont-Laurier de l'Hydro-Québec a agi comme agent de liaison entre le personnel des deux filiales et le personnel de l'Hydro-Québec.

L'exploitation de ces nouveaux réseaux de 87 milles de ligne de distribution à 2400 et 6900 volts et qui desservent quelques 2600 abonnés, dans les municipalités de Mont-Laurier, Val Barrette, Klami-ka et Lac-des-Ecorces, relève maintenant totalement de la Région Laurentienne par l'intermédiaire de son bureau local de Mont-Laurier.

La centrale hydroélectrique, d'une puissance de 2300 KW qui génère la majorité de l'électricité distribuée par ces deux anciennes compagnies, a été revendue pour la somme de \$150,000 à la Compagnie Placage Bellerive qui continuera à l'exploiter pour ses propres besoins. Cependant, l'Hydro-Québec achètera une partie de

cette électricité nécessaire à la distribution, pour un certain temps, c'est-à-dire jusqu'à ce que la ligne de transmission de High Falls à Mont-Laurier puisse fournir l'énergie nécessaire.

Les unités électrogènes (Diesels) demeurent la propriété des filiales et seront utilisées durant les heures de pointe.

L'aqueduc de Ferme-Neuve qui comptait parmi les actifs acquis, sera revendu à cette municipalité pour la somme symbolique de \$1,00.

Parmi les travaux d'amélioration qui ont été planifiés pour assurer à la population de tout ce territoire les pleins avantages de l'électricité; on note les travaux suivants projetés:

En 1968, reconstruction d'une partie de la ligne Mont-Laurier à Ferme-Neuve au coût de \$25,000.

En 1968, construction d'un nouveau poste de transformation au terminus de Mont-Laurier, pour réduire le voltage de 120 kv de la ligne de transport venant de High Falls, au coût estimé de \$450,000.

Sur le parcours de cette ligne de transport, on prévoit la construction d'un nouveau poste de transformation au Lac-des-Iles pour une dépense de \$200,000, alors que l'appareillage à la centrale High Falls coûtera environ \$156,000.

Sur un parcours de plus de 60 milles, on convertira la ligne de transport d'énergie du voltage présent de 69,000 volts à 120,000 volts ce qui nécessitera une dépense minimum de \$275,000.

A l'automne 1968, la conversion d'une partie de l'Electricité de Mont-Laurier de 2,300 volts à 25,000 volts, ainsi que l'addition de nouvelles armoires à 25,000 volts ont été budgétées à \$165,000.

En 1969, la conversion, l'autre partie de ce dernier réseau de 2,300 à 25,000 volts, est estimé à plus de \$40,000.

Tous ces différents réseaux qui constituent le système de distribution électrique du secteur aura donc été unifié, étendu, et renforcé à 25,000 volts pour une dépense capitale excédant \$1,300,000 ce qui représente presque trois fois l'investissement initial.

Les Foyers Notre-Dame

La responsabilité des parents envers l'école.

M. Maurice Beauchamp, grâce à ses textes choisis, nous a fait réfléchir sur le grand problème que devront résoudre les parents des enfants fréquentant les écoles.

M. Beauchamp nous a fait réfléchir sur la responsabilité des parents dans l'éducation des enfants.

Tout le renouveau scolaire est centré autour de l'enfant, alors les familles doivent s'unir pour ne pas souffrir d'isolement moral. La famille et l'école sont placées devant le même problème: l'enfant. Les parents et les maîtres doivent faire percevoir à l'enfant leur intérêt et respect mutuel et se sentir appuyés l'un sur l'autre, l'un par l'autre.

Les parents se doivent d'avoir un intérêt marqué pour le système scolaire afin d'accélérer l'évolution qui se fait. C'est par la formation d'ateliers pédagogiques, ce merveilleux outil, offert aux parents et maîtres, que nous pouvons offrir à l'enfant le maximum de ce qu'il peut retirer de l'école.

Finie le temps des critiques, qui essayaient de tout détruire. Les parents doivent se considérer des partenaires à part égale dans le système scolaire, et prendre leurs responsabilités en secondant les efforts déployés par les maîtres.

Décès

YVES LANTHIER

Un jeune garçon infirme, Yves Lanthier fils de M. et Mme Robert Lanthier, (Claire McAndrew) est décédé jeudi le 30 novembre, à l'âge de 12 ans. La famille Lanthier demeure au 684 de la rue Dollard à Buckingham. Yves était né le 12 février 1956 à Buckingham. Outre ses parents, il laisse dans le deuil, deux petits frères: Pierre et Jacques à la maison. La dépouille mortelle fut exposée aux salons funéraires Brunet, 115 MacLaren d'où eut lieu le départ du cortège funéraire lundi matin le 4 décembre à 8,50 a.m. pour le service en l'Eglise St-Grégoire à 9 hres. L'inhumation eut lieu au cimetière paroissial.

Record à Volkswagen

Le mois d'octobre 1967 chez Volkswagen du Canada a enregistré un nouveau record de vente.

Le nombre de 4107 ventes rapportées par les vendeurs à travers le pays, donne à Volkswagen du Canada, un chiffre de ventes jamais atteint depuis que la compagnie a commencé en affaire en 1952.

C'est ce qu'a annoncé récemment M. Karl L. Barths, directeur-gérant de cette compagnie. Ce record mensuel de ventes représente une augmentation de 19,6 pour cent sur octobre 1966, alors que le nombre de ventes atteignait 3434 véhicules.

Le succès retentissant des nouveaux modèles 1968, a ajouté

te M. Barths, a aussi établi un nouveau record de 7217 véhicules pour septembre et octobre 1967, alors qu'en 1966 pour ces deux mois, les ventes se chiffraient à 6047 véhicules.

Les ventes Volkswagen de janvier à octobre 1967 atteignent 27,101 véhicules, comparativement à 24,719 ventes en 1966 pour une augmentation de 9,6 pour cent pour la même période l'an passé.

Les meilleures ventes par mois dans le passé ont été en octobre 1965 alors que 3978 véhicules avaient été vendus à travers le Canada. La meilleure moyenne de ventes pour septembre et octobre avant cette année, fut également en 1965, alors que 7175 véhicules furent vendus.

Pour tous vos appareils

Polaroid



POLAROID
COLOR FILM SPECIAL

FREE POCKET PICTURE ALBUM
WITH 2 PACKS OF POLAROID FILM.
SPECIAL PRICE: 5.85

consultez le

Studio J. A. Demers

986-3164

540 Principale

Buckingham, Qué.

Subvention de \$1,400. au Club Vol-a-Voile

Le frère Hormidas Gamelin, des frères de l'Instruction Chrétienne et fondateur du club Vol à Voile de Buckingham, était au comble de la joie la semaine dernière, et pour cause.

Le club Vol à Voile recevait depuis quelques années une subvention provinciale de \$400, pour aider le club dans ses activités.

Cette année, soit le 6 novembre dernier, le frère Hormidas Gamelin recevait une lettre de M. Gabriel Loubier, Ministre du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, l'informant que son ministère avait décidé de porter la subvention annuelle au club Vol à Voile à \$1,400.

Selon le frère Hormidas cet octroi aidera énormément le club à améliorer l'aéroport local. Je tiens, dit-il à remercier très sincèrement le ministre M. Loubier ainsi que le député de Papineau, Me Roland Théorêt, qui n'est sûrement pas étranger à la décision du ministre Loubier.

Pour notre part, nous croyons que cette nouvelle subvention du gouvernement provincial vient en quelque sorte donner plus de poids à notre éditorial de la semaine dernière pour un aéroport municipal destiné à l'aviation civile, à Buckingham.

Le Conseil Economique de l'ouest du Québec ainsi que le gouvernement fédéral devraient maintenant emboîter le pas et seconder les valeureux efforts des membres du club Vol à Voile de Buckingham.

Enfin, nous souhaitons que le conseil de ville donne tout son appui à ce projet pendant que le fer est chaud.

Le coin des 13 à 19 ans avec BRIAN



Le Hit Parade:

c/s	s/d		
1	4	Incense & Pepermints	... Strawberry Alarm Clock
2	7	She	... Roy Orbison
3	5	Next train to London	... Rose Garden
4	10	She's my girl	... The Turtles
5	-	Daydream Believer	... The Monkees
6	1	Bottle of wine	... Fireballs
7	12	Judy in Disguise	... John, Fred and Playboys
8	3	The rain, park & other things	... Cowsills
9	11	Kentucky woman	... Neil Diamonds
10	-	Keep the ball rollin'	... Jay & Techniques
11	8	She is still a mystery	... Lovin Spoonfuls
12	-	Out of the blue	... Tommy James & Shon.

Prédiction:

1	Hello - Goodbye	... The Beatles
2	Massachusetts	... Gee Bees
3	Neon Rainbow	... Box Tops

Le Palmarès CKCH - radio 97:

c/s	s/d		
1	2	La dernière valse	... Ginette Reno
2	1	Un monde avec toi	... Raymond Berthiaume
3	3	Que Dieu protège notre amour	... Thérèse Derooy
4	-	Mao et mao	... Mino Ferrer
5	4	Dans tes yeux	... Pierre Lalonde
6	-	Je me retracte	... Nanette

Prédiction:

Le Spectacle ... Christophe

OUVERTURE - BOITE A CHANSON - LE LOTUS BLEU: A MASSON. Samedi soir 9 décembre le club des JNOBS de Masson, conscient du fait que les 18 ans et plus veulent se récréer et trouver un divertissement propice, ouvrira ses portes pour inaugurer une "boîte à chansons" se nommant: LE LOTUS BLEU. Au Collège St-Jean de Brébeuf (Masson), samedi de 8,30 à minuit, LE LOTUS BLEU présentera en spectacle Robert Grégoire, chansonnier-interprète reconnu dans notre région. Donc, les 18 ans et plus, répondez nombreux à l'appel. Le spectacle aura lieu vers 10 hres p.m. L'entrée: modique somme de \$1, par personne. A tout le club des JNOBS laissez moi dire que cet initiative mérite d'être encourager. Bonne chance!

DANSES: 1) ce soir: Jeudi 7 décembre, n'oubliez pas de voir et entendre en personne les fameux STACCATOS, vedettes de disques Capitol; au gymnase de l'école St-Als à Gatineau, j'ai l'impression qu'un autobus sera organisé à cet effet. Les billets se vendent: \$1,75 d'avance et \$2, à la porte. 2) Samedi soir à l'école Ste-Maria de Thurso, danse comme à toutes les deux semaines d'ailleurs. Autobus organisé et veuillez lire les pancartes pour plus de détails.



BEAUX-GESTES FOREVER: La semaine dernière, les BEAUX-GESTES évoluèrent à Montréal où ils ont connu un succès sans précédent au club SCANDINAVIAN. Deux compagnies de disques furent approchées: COMPO & CANUSA et la lutte devra s'avérer intéressante à savoir laquelle des deux leur émettra un contrat de valeur. Billy, Denis, Yvon, Guy et Chriss, vos supporters de Buckingham-Thurso-Masson vous souhaitent le plus de succès possible d'espérer, pour l'année 1968 surtout!

ICI ET LA: Wilson Pickett vient de signer un contrat pour se représenter au théâtre CAPITOL d'Ottawa dimanche 4 février 1968. Il agira comme vedette de marque dans les cadres du festival d'hiver de l'Université Carleton. Wilson connaît maintenant des disques No. 1 depuis plus d'un an dans notre région: "Midnight Hour"; "Land of a 1,000 dances"; "Mustang Sally"; "Funky Broadway" et "Stag-o-Lee". Oui 4 février à Ottawa: Wilson Pickett... Plus de 700 personnes à Masson pour applaudir The Lords of London de Toronto, samedi dernier (2 déc.). Il faudra agrandir la salle de l'école St-Jean de Brébeuf bientôt pour contenir ce nombre record de danseurs qui inaugureront la 3e année d'activité du club des JNOBS de façon encourageante... Le 16 déc., à Masson The Unit Five et le 30: The Carroussel. Les Lords of London reviendront sûrement en 1968. Les chansons de Noël se commercialisent ces jours-ci: aux étagères de magasins de disques; sur les ondes à la radio et surtout en publicité dans les journaux... Nanette, dont j'ai eu le plaisir de rencontrer la semaine dernière, est toute-à-fait d'une beauté remarquable. Heureux Tony (Roman) qui vient de la fiancer dernièrement; le mariage aura lieu au printemps 1968. Nanette ira séjourner à la maison pour les fêtes; Jacksonville Mississippi "here I come" (-à la Nanette!). Tony Roman très intéressé à signer les "BEAUX-GESTES" pour son étiquette CANUSA. Plus de nouvelles à ce sujet dans les semaines à venir... The STACCATOS (à St-Als de Gatineau, 7 déc.) durent prendre un avion de Toronto, destination Ottawa, pour tâcher de se reproduire à l'heure dans leur récital du Collège vendredi dernier. Ils étaient les grandes vedettes d'une soirée dansante dans les cadres des festivités de la coupe Grey au Parc Landsdowne... Un groupe de Toronto: "Kensington Market" ne prend pas de chance: il loue tout son équipement, en cas où le succès ne parviendrait pas. Quels joueurs prudents! The St-Patrick Street Roaming House Band, d'Ottawa impressionnèrent tellement Roy Orbison lors de son passage dans la capitale le 24 nov., qu'il veut s'assurer leurs services dans sa tournée des Maritimes au printemps... A group called BUBS A.B.H.S. le 15 décembre... Court congé de 4-5 jours en fin de semaine: sachez en profiter... A bientôt, Brian.

Pour vous, gratuit



Hauteur 18"

Jolie décoration des Fêtes

Avec tout achat de
\$10.00 et plus.

Un par client,
quantité limitée



986-5121

LEO TRUDEL
BIJOUTIER

396 Rue Principale
Buckingham, Québec

ASSEMBLEE LIBERALE

Dimanche le 10 décembre 1967

2 hres p.m.

ECOLE MARIA GORETTI

6, RUE ALEXANDRE, THURSO

Pour l'élection du Conseil de l'Association libérale du nouveau comté fédéral de Gatineau.

Conférencier d'honneur: L'hon. Maurice Sauvé
Ministre des Terres et Forêts.

Invités d'honneur: M. Gaston Clermont, député de Labelle
M. Gaston Isabelle, député de Gatineau
M. Pierre Caron, député de Hull.

Echos de Masson

LE CONSEIL REFUSE DE DONNER LES MINUTES DES ASSEMBLÉES AUX JOURNALISTES.

N'ayant pu assister à l'assemblée régulière du conseil municipal lundi soir dernier, mardi matin en tant que journaliste, j'ai demandé au greffier de la ville de me faire connaître les minutes de l'assemblée j'ai eu la surprise d'apprendre que le conseil avait passé une motion de ne plus fournir aux journalistes les minutes des assemblées.

Le greffier nous a déclaré que le conseil préférerait que les journalistes soient présents aux assemblées et qu'ils écrivent eux-mêmes ce qui se passe au conseil plutôt que de donner les minutes aux journalistes.

Après avoir demandé au greffier s'il y aurait possibilité de se rendre à l'Hôtel de ville et de prendre les minutes telles qu'elles, et les transcrire dans un calepin, le greffier a répondu que cela le mettrait dans une position précaire.

Après avoir pris diverses informations, il semble qu'un secrétaire ou un greffier ne peut dévoiler les minutes d'une assemblée tant qu'elles n'ont pas été adoptées à une prochaine assemblée. En plus, n'étant pas un payeur de taxe, mais simplement journaliste le greffier peut refuser de me montrer le livre des minutes.

Au cours d'une de nos dernières éditions le conseil avait fait connaître son intention de faire parvenir les minutes des assemblées à notre journal puis que selon certains échevins votre serviteur n'accomplissait pas son travail convenablement et après entente avec le rédacteur et un échevin il a été convenu de donner les minutes des assemblées du conseil à notre journal pour les faire publier.

L'assemblée suivante, étant absent à cause d'une joute de hockey, le conseil a passé une motion pour faire parvenir aux

journalistes les minutes des assemblées.

Le lendemain je me suis rendu à l'hôtel de ville et M. le greffier, M. Pierre Hayes m'a gentiment donné les minutes de l'assemblée de la veille.

L'assemblée ayant été publiée, l'on a cru bon de ne pas faire parvenir les minutes.

Donc, à partir de maintenant, aucune information ne sera donnée par le greffier aux journalistes au sujet des assemblées de conseil.

En tant que journaliste du Bulletin de Buckingham et en accord avec mon rédacteur M. Roméo Chartrand, le journal fera tout en son possible pour assister aux assemblées régulières et spéciales et écrira ce qui semble bon aux lecteurs contribuables.

De plus, le rédacteur ou moi-même ne toléreront aucune pression ou intervention des membres du conseil, dans notre travail d'information.

Autant le conseil ou le loisir de conduire les affaires municipales comme il l'entend, autant le journal a le devoir d'informer fidèlement ses lecteurs de Masson.

Quant à vous messieurs les contribuables de Masson, les articles 87 et 89 du code municipal stipule ce qui suit, et je cite:

87 - Le greffier est tenu de livrer à quiconque en fait la demande, sur paiement d'honoraires fixés par le conseil et qui doivent être versés dans la caisse municipale, des copies, ou des extraits de tout livre, rôle, registre, document ou autre papier faisant partie des archives.

89 - Les registres et documents en la possession de greffier et faisant partie des archives du conseil sont ouverts, durant les heures de bureau, à l'inspection et à l'examen des contribuables de la municipalité et de leurs procureurs (fin de la citation.)

Donc ceux qui veulent des informations en plus de celles publiées dans le journal, voyez le greffier de la ville.

Yvan Patry.

Rencontre parents-maitres

L'Association Parents-Maitres de Masson organise une rencontre à l'école Notre-Dame Auxiliatrice de Masson, Mardi le 12 décembre à 8 p.m. Bienvenue à tous.

Cours agricole

FERMIERS: êtes-vous intéressés à améliorer le rendement de votre ferme ou de votre troupeau? Nous mettons à votre disposition des cours gratuits. Vous devez posséder une 7e année ou l'équivalent. Voici les matières qui sont comprises dans les cours:

- 1 - Formation sociale et économique
- 2 - Administration de l'entreprise agricole
- 3 - Productions végétales
- 4 - Productions animales
- 5 - Génie rural.

Pour de plus amples informations, adressez-vous à M. Bazeau au Centre de Main-d'Oeuvre du Canada, 101 rue MacLaren est, Buckingham, P.Q. ou appelez 986-3383.

CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA

COURS GRATUITS

7IEME ET 9IEME ANNEE: Ces cours sont cédulés pour débiter en janvier.

- Il faut avoir quitté l'école depuis 12 mois;
- Vouloir se diriger vers un métier;
- Hommes ou femmes;
- Lieu: Buckingham;
- Durée: 22 semaines.

Pour de plus amples informations, adressez-vous au Centre de Main-d'Oeuvre du Canada, 101 rue MacLaren est, Buckingham, P.Q. ou appelez 986-3383.

BAPTEME

SCANTLAND: M. et Mme Fernand Scantland née Gisèle Desaulniers sont heureux d'annoncer à leurs parents et amis, la naissance d'une fille baptisée: Marie, Jeanne, Jacqueline. Parrain et marraine: M. Richard et Mlle Anne-Marie Scantland, frère et soeur de l'enfant.

UNE PARTIE DE MASSON-COÛTE PRIVÉE D'ELECTRICITÉ PENDANT TROIS HEURES.

Une partie du côté ouest de la ville de Masson a été privée d'électricité pendant plus de trois heures et quinze minutes, dimanche matin à la suite d'un accident. Une automobile conduite par M. Germain Gauthier du 219, Premier Avenue à Gatineau a frappé un poteau, côté nord de la route après avoir perdu le contrôle à cause de la chaussée glissante. L'auto venait de traverser le pont Lorrain pour se diriger vers Hull lorsque l'accident est arrivé. M. Gauthier et son épouse Marie-Claire ainsi que son fils Jean-Guy ont dû être transportés à l'hôpital St-Michel de Buckingham par les ambulanciers de la maison Vincent Brunet, pour traitements mineurs.

Il a été révélé que seul un fil électrique avait été brisé à la suite d'un choc et une équipe d'homme de la Compagnie MacLaren Québec Power, MM. Williams Elliott et Willie Driscoll ont réparé la brisure. Il semble que certains appareils à l'usine auraient été en grand de partie responsable du retard dû à une défectuosité. Les employés de la MacLaren Québec Power méritent des félicitations pour leur magnifique travail à rétablir le service.



REMERCIEMENTS

La famille de Mme Gédéon Lorrain, profondément touchée des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de leur mère, désire remercier tous ceux et celles qui ont fait une visite aux salons funéraires ou qui ont assisté aux funérailles. Des remerciements aussi pour les tributs floraux, offrandes de messes, cartes de sympathies et télégrammes, reçus en cette occasion.

La famille.

Une collision près de Masson fait un mort et un blessé



M. LEO-PAUL LAPLANTE

Un homme de Saint-André-Avellin a perdu la vie, samedi soir, et un autre, d'Ottawa, est dans un état précaire à l'hôpital Saint-Michel de Buckingham, à la suite d'un accident survenu sur la route 8, quatre milles à l'est de Masson.

L'accident s'est produit vers 21 h. 30 samedi soir, mais la police n'a été mise au courant que deux heures plus tard.

La victime est M. Léo-Paul Laplante, 50 ans, de Saint-André-Avellin, localité sise à une trentaine de milles de Hull. Cependant le défunt, qui était veuf, vivait à Masson au moment de son décès.

Selon le témoignage de la police, M. Laplante avait pris

place dans la petite voiture européenne conduite par M. Roland Laliberté, 54 ans, de l'Hôtel du gouvernement, 2, promenade Sussex à Ottawa.

Il semble que les deux hommes revenaient d'un voyage à Plaisance, quand M. Laliberté a perdu le contrôle de son véhicule, qui a quitté la chaussée, a franchi le fossé, pour continuer sa course dans un champ où il a frappé une pile de billots avant de se retourner sur lui-même.

M. Laplante est mort sur le coup, mais M. Laliberté qui était grièvement blessé a tenté de rejoindre la route, sans succès. Il est resté deux heures durant, étendu dans la neige, et ce n'est que vers 11 h. 30 que ses cris ont été entendus par une personne qui demeure non loin de la scène de la tragédie, et qui avait remarqué la voiture accidentée en rentrant chez elle.

Mandés sur les lieux, les ambulanciers de la maison Brunet de Buckingham ont aussitôt transporté le blessé à l'hôpital Saint-Michel, où il est traité pour une fracture possible à la hanche et une trop longue exposition au froid.

C'est l'agent Vaillancourt du détachement de Buckingham de la Sûreté provinciale du Québec qui a fait l'enquête préliminaire.

Le coroner du district, le docteur Jean Lorrain, dirigera l'enquête sur les circonstances entourant cette tragédie.

"WEEKEND" SPECIAL POUR VOUS, HOMMES & JEUNES GENS

Pour VOUS, MESSIEURS, nous vous annonçons une FIN DE SEMAINE PAS COMME LES AUTRES. Et c'est à la Maison du Sacré-Coeur de Hull qu'elle se déroulera. Elle commencera, VENDREDI SOIR, le 15 DECEMBRE, à 8.30 heures et finira DIMANCHE après-midi, le 17 déc. vers les quatre heures.

Venez VIVRE une belle RENCONTRE FRATERNELLE dans un climat de charité vraie. Causeries, échanges de vues, film, célébrations liturgiques, réflexion, prières, panel, etc.

Cordiale BIENVENUE, HOMMES et JEUNES GENS; vendredi soir, le 15 déc. à la Maison du Sacré-Coeur de Hull. RETENEZ votre place d'avance. Ecrivez ou téléphonez: 777-2705. Vraiment, une FIN DE SEMAINE pas comme les autres. Une véritable CHANCE de vous préparer le PLUS BEAU NOEL!

HOMMES et JEUNES GENS, à nouveau la PLUS CORDIALE BIENVENUE.



...et pour cet achat? Voyez HFC

Montant du prêt	36 mois	30 mois	24 mois	20 mois	12 mois
\$ 100	\$ 3.12	\$ 3.12	\$ 3.12	\$ 3.12	\$ 3.12
300	9.36	9.36	9.36	9.36	9.36
550	16.50	16.50	16.50	16.50	16.50
750	23.75	23.75	23.75	23.75	23.75
1000	31.65	31.65	31.65	31.65	31.65
1500	47.72	47.72	47.72	47.72	47.72
2000	62.15	62.15	62.15	62.15	62.15
2200	79.36	79.36	79.36	79.36	79.36
2500	90.18	90.18	90.18	90.18	90.18

Les paiements ci-dessus, comprenant capital et intérêts, sont basés sur le remboursement normal. Le coût de l'assurance n'est pas compris.

Informez-vous de l'assurance-vie sur prêts aux tarifs de groupe.

HOUSEHOLD FINANCE HFC
BUCKINGHAM

101, rue St-Joseph—Téléphone 986-3327
(au-dessus du magasin Beamish)
Demandez nos heures d'ouverture le soir

Snow Cruiser '68

...L'auto-neige la plus perfectionnée jamais construite



voyez-la maintenant chez

CENTRAL HARDWARE

Le Snow Cruiser '68 de Outboard Marine comporte tellement de perfectionnements qu'il faut le voir pour y croire... On y trouve TANT de nouvelles caractéristiques. Oui, l'auto-glissage a changé, grâce au Snow Cruiser '68. Voici quelques unes des améliorations les plus frappantes.

- Démarrage rapide grâce au contrôle Cruis-o-Matic
- Fonctionnement tellement silencieux qu'il permet la conversation.
- Légèreté, flexibilité et vitesse plus grandes
- Marche arrière.

Voyez le Snow Cruiser '68 aujourd'hui!

CENTRAL HARDWARE
460 PRINCIPALE
BUCKINGHAM-986-2800

17 résolutions qui conduisent le

Dix-sept résolutions avaient été proposées à l'Assemblée générale des Etats généraux du Canada français. La plupart de ces résolutions, à forte teneur nationaliste ont été adoptées par une écrasante majorité de 80 à 98 p. 100 par les délégués du Québec.

Les votes des autres provinces (on dit maintenant d'outre-frontière aux Etats généraux) ont généralement été également partagés entre les trois réponses possibles: oui, non ou abstention. On peut remarquer cependant le cas du vote de l'Acadie qui fluctue généralement avec celui du Québec, mais à un taux d'approbation beaucoup moins fort à cause du grand nombre d'abstentions.

Souveraineté

On ne peut que remarquer, en lisant les résolutions adoptées, que les pouvoirs réclamés par les délégués mènent directement à la souveraineté du Québec. Certains délégués l'ont fait justement observer à l'assemblée générale, en souhaitant qu'on fonde toutes ces résolutions en une seule qui pourrait réclamer la souveraineté du Québec. Ils ont été fortement applaudis.

Nous donnerons ici le pourcentage de "oui" lorsque la résolution aura été adoptée par l'assemblée et nous donnerons aussi le pourcentage de "non" lorsqu'elle aura été repoussée par les délégués d'une des quatre régions du Canada français, le Québec, l'Ontario, l'Acadie ou l'Ouest.

L'enseignement et la recherche

Pour le Québec: Il est résolu qu'il appartient exclusivement au Québec

1) de légiférer sur toutes les questions relatives à l'enseignement et à la culture au Québec;
2) de légiférer en matière de subventions, de prêts ou de bourses pour l'enseignement, la recherche et le développement des arts et des sciences au Québec;
3) d'amplifier de plus en plus l'enseignement et la culture du français aux Québécois non francophones de manière que le Québec participe à part entière à la francophonie mondiale.

A l'extérieur du Québec: Il est résolu que:

1) l'enseignement dans toutes les provinces relève de la compétence provinciale;
2) les provinces anglophones du Canada accordent à la minorité française au moins le même traitement et le même respect des droits qu'accorde le Québec à sa minorité anglaise.
Québec, oui à 97%.

Ontario, oui à 86%.
Acadie, oui à 80%.
Ouest, oui à 88%.
Total général, oui à 94%.

La législation sur le travail

Il est résolu que:

1—le Québec exige la juridiction exclusive sur le syndicalisme, y compris l'accréditation, la prévention et la réglementation des conflits et l'extension des conventions collectives;
2—le Québec possède la juridiction exclusive sur l'adoption

et l'application d'une véritable politique de main-d'œuvre (formation, recyclage, adaptation aux progrès techniques, assurance-chômage, service d'orientation);
3—le Québec exige la juridiction exclusive sur les transports et les communications.

Si vous voulez bien noter, il y a un quatrième amendement qui n'est pas inscrit dans le Journal. Question de mauvaise interprétation hier à notre atelier, question de mauvaise direction aussi de ma part. Il y a eu ce matin des rencontres et je reprends une proposition qui a été modifiée hier et qui se lirait ainsi:

4—que le Québec ait juridiction exclusive en matière de revenus.

Québec, oui à 83%.
Ontario, oui à 26%; non: 52%.
Acadie, oui à 31%; non: 31%.
Ouest, oui à 27%; non: 26%.

La législation financière et commerciale

Pour le Québec. Il est proposé que:

1—le Québec détienne la compétence constitutionnelle exclusive dans le domaine de la législation financière et commerciale;

2—les lois touchant l'activité financière et commerciale du Québec fassent valoir le génie propre de sa nation, sa culture française et soient conçues en fonction de son développement économique;

3—les lois en matière commerciale et financière obligent toutes les compagnies faisant affaires au Québec à y être constituées selon la loi québécoise, et qu'une réglementation québécoise contrôle les opérations de ces entreprises.

Pour les délégués de l'extérieur du Québec. Il est proposé que:

1—des missions commerciales canadiennes-françaises se rendent visiter la francophonie hors du Québec pour établir des liens commerciaux;
2—on ne s'en tienne pas aux seules lois pour prendre le contrôle de l'économie, mais à ces efforts concertés pour la création de compagnies de fiduciaire et de finance, en partant de fonds canadiens-fran-

çais.

Québec, oui à 91%.
Ontario, oui à 47%; non: 31%.
Acadie, oui à 55%; non: 14%.
Ouest, oui à 29%; non: 16%.

Le statut de la langue française

AU QUÉBEC

Il est proposé:

Que le Parlement du Québec adopte des mesures radicales et concrètes pour imposer, dans les faits, l'usage généralisé du français.

Education

2. Qu'il n'y ait pas d'enseignement de l'anglais au niveau primaire dans les écoles du Québec, sauf dans les écoles de la minorité anglophone.

3. Que dans les écoles françaises du Québec, l'enseignement d'une langue seconde soit facultatif et se fasse à partir du niveau secondaire.

Administration

4. Que le gouvernement du Québec établisse le français comme seule langue officielle dans les organismes relevant directement ou indirectement de son autorité: ministères, régies, société d'Etat, conseils municipaux, commissions scolaires, etc.

5. Que les conseils municipaux et les commissions scolaires à majorité anglophone puissent utiliser la langue anglaise en plus du français pendant une courte période d'adaptation.

Québec, oui à 94%.

Ontario, oui à 51%; non: 27%.

Acadie, oui à 77%.

Ouest, oui à 44%; non: 21%.

Le peuplement et l'immigration

A — Peuplement

Il est résolu que:

1. Le gouvernement du Québec se donne une politique de peuplement planifié, et une politique d'immigration qui enrichisse la culture et l'économie de la nation;

2. Le gouvernement du Québec exerce des pouvoirs exclusifs pour planifier le peuplement de son territoire;

3. Le gouvernement du Québec dispose d'une juridiction exclusive dans l'application d'une politique sociale favorisant le relèvement du taux de natalité;

La politique fiscale

4 — le gouvernement du Québec exerce des pouvoirs exclusifs sur tout ce qui a trait aux mouvements migratoires des citoyens du Québec;

5 a) pour enrayer l'assimilation des Canadiens français au milieu anglophone à l'extérieur du Québec soient prises les mesures suivantes:

a) développer un Québec fort afin d'accroître son rayonnement au Canada français;
b) exiger que les minorités françaises de l'extérieur du

Québec obtiennent le traitement dont jouit la minorité anglaise au Québec;

c) encourager de toutes façons le retour au Québec des Canadiens français d'outre-frontière;

d) développer un réseau de télédiffusion française à travers tout le Canada;

e) diriger vers le Québec un plus grand nombre d'étudiants provenant des groupes minoritaires français;

f) conclure des accords culturels entre le Québec et les Canadiens français des autres provinces;

g) établir l'unilinguisme français au Québec.

5 b) que les mesures suivantes soient prises afin que cesse l'émigration vers les Etats-Unis des jeunes Canadiens français:

a) mise sur pied d'une politique d'immigration qui attire ou retienne ces jeunes au Québec;

b) maîtrise de l'économie québécoise par les Québécois;

c) élévation du niveau de vie et recyclage de la main-d'œuvre au Québec;

d) création de nouveaux emplois, de nouvelles industries et accessibilité aux postes de commande;

e) reconnaissance du français comme langue de travail au Québec;

f) développement de l'éducation et de la recherche au Québec.

B — Immigration

Il est résolu que le Québec légifère en matière d'immigration de manière à assurer le développement de la nation, et qu'à cette fin les mesures suivantes soient prises.

a) création immédiate d'un ministère québécois de l'immigration;

b) attribution au Québec d'une compétence exclusive sur le recrutement des immigrants nécessaires au développement au Québec;

c) le contrôle de l'admission des immigrants en territoire québécois;

d) conclusion d'accords internationaux avec les pays étrangers en matière d'immigration;

e) institution de la citoyenneté québécoise;

f) attribution de la compétence exclusive sur l'accueil aux immigrants désireux de s'établir au Québec et sur le contrôle médical des immigrants en transit.

Québec, oui à 96%.

Ontario, oui à 53%; non 29%.

Acadie, oui à 48%; non 29%.

Ouest, oui à 46%; non 20%.

Il est résolu qu'en matière de politique fiscale ou budgétaire, le Québec détienne toutes les ressources nécessaires à son expansion économique.

Québec, oui: 15%; non: 70%.

Ontario, oui: 15%; non: 47%.

Acadie, oui: 11%; non: 37%.

Ouest, oui: 38%; non: 23%.

Québec, oui à 98%.

Ontario, oui: 51%; non: 25%.

Acadie, oui: 55%; non: 5%.

Ouest, oui: 54%; non: 17%.

Le développement économique par la planification

1—Il est résolu que: la planification économique québécoise est non seulement utile, mais absolument nécessaire à l'épanouissement de la nation canadienne-française;

2—la planification tient compte de la culture canadienne-française et de sa conception particulière de l'homme et de la société;

3—le Québec ne se soumette pas à une politique de planification dirigée par le gouvernement du Canada;

4—le Québec détienne exclusivement les compétences constitutionnelles nécessaires à la réalisation d'un plan de développement économique, tenant compte de la culture canadienne-française et de sa conception particulière de l'homme et de la société.

Québec, oui à 94%.

Ontario, oui: 35%; non:

36%.

Acadie, oui: 58%; non: 4%.

Ouest, oui: 27%; non: 33%.

L'intégrité du territoire

Il est résolu que:

1. le Québec sauvegarde d'une façon totale l'intégrité de son territoire, car il s'agit d'un élément essentiel de sa souveraineté économique et politique;

2. le Québec affirme sa compétence territoriale jusqu'à la ligne médiane d'équidistance traversant les baies James et d'Hudson, ainsi que le détroit d'Hudson, incluant de la sorte dans son territoire les îles du littoral et du large des côtes du Nouveau-Québec;

3. l'on étudie la possibilité d'annexer au Québec la Terre de Baffin;

4. le Québec étende et affirme sa compétence sur le plateau continental et sur les gisements sous-marins situés au large de ses côtes;

5. le Québec exige que les ports de son territoire deviennent sa propriété et relèvent désormais de sa compétence;

6. le Québec réclame la compétence exclusive à l'égard de la navigation en tout temps sur le Saint-Laurent et ses tributaires, comme le Saguenay et le Richelieu;

7. le Québec affirme ses droits sur le Labrador et le revendique dans son intégrité;

8. le Québec obtienne l'abrogation dans son propre territoire

Au terme des Etats généraux

Le fossé s'est élargi entre Québécois et Canadiens français des autres provinces

par Claude-Guy JASMIN

Les Etats généraux ont pris fin, dans une apothéose de grandeur par la conclusion du discours de M. Rosaire Morin dont l'ambition colossale n'est rien moins que de former des Etats régionaux dans les 1,819 paroisses du Québec. Etats régionaux qui formeraient la base de la gigantesque pyramide des Etats généraux nationaux.

Les Etats généraux, en effet, continuent de plus belle et visent à devenir de plus en plus "la voix et la conscience de la nation canadienne-française," comme le déclarait samedi l'un des délégués.

CLIVAGE

Le fait marquant des Etats généraux du Canada français est peut-être ce clivage qui est apparu dès le premier vote entre les délégués du Québec et ceux des autres provinces. Il y a aussi, bien sûr, la tournure résolument indépendantiste qu'ont prise les délibérations, à la surprise de tous.

A cause de cela, sans doute, quelques personnes ont accusé les Etats généraux de ne pas être représentatifs. M. Claude Ryan, entre autres, et M. Paul-O. Trépanier. M. Jacques-Yvan Morin s'est chargé de répondre à ces accusations dans son discours "d'aujourd'hui".

NATIONALISME

Deux résolutions de l'atelier économique ont été

repoussées par l'assemblée: elles n'étaient pas assez nationalistes... La première, sur la politique fiscale, reconnaissait le droit du Québec à contrôler sa politique fiscale lorsque c'était nécessaire à son plein épanouissement. La majorité des interventions demandaient pour le Québec la totalité des pouvoirs en matière fiscale.

De même, l'atelier de travail économique avait présenté un projet de résolution sur la monnaie et les banques qui reconnaissait implicitement la Banque du Canada. Les délégués n'ont voulu reconnaître que la banque du Québec et 42% des délégués ont voté contre la résolution, laissant donc le soin à

d'autres assises de se prononcer sur une autre proposition.

ÇA FAIT MAL

Quant aux délégués de l'extérieur, plusieurs de ceux qui ont pris la parole, à l'assemblée, ont exprimé leur inquiétude. L'un d'eux a même déclaré: "Le radicalisme des Québécois inquiète les délégués des autres provinces. Les Canadiens anglais n'ont jamais posé de gestes aussi cruels que celui des indépendantistes. Les Canadiens français de l'extérieur veulent vivre, s'épanouir et rayonner. La république québécoise est en train d'étouffer nos derniers espoirs". Le délégué a expliqué ainsi "l'abstention et le départ de plusieurs des nôtres".

Le Père Patoine, délégué de l'Ouest, a lui aussi pris la parole à un déjeuner qui réunissait hier après-midi toute la presse. Il a confirmé d'une certaine manière ce qu'a dit le délégué cité plus haut. Il a cependant déclaré qu'aucun délégué ne s'était retiré, mais qu'on s'était abstenu de voter pendant un ou deux votes, mais qu'ensuite on s'était remis à voter normalement. Il a indiqué que les délégués de l'extérieur continueront à faire valoir leur point de vue même s'ils avaient été très défavorablement impressionnés par certains délégués du Québec qui leur disaient tout simplement: "Vous êtes morts"; ou: "Vous n'aviez qu'à ne pas quitter le Québec", etc. "Ça fait mal", a dit le Père Patoine...

Me Morin élu président

M. Jacques-Yvan Morin a été élu à la commission générale permanente à la quasi-unanimité. La commission générale a pour but de faire valoir les résultats obtenus en assises générales des Etats généraux.

Ont aussi été élus, MM. Rosaire Morin, François-Albert Angers, Michel Pelletier, Michel Brochu, Yvon Groulx, André Dagenais, etc., pour ne nommer que les plus connus.

Québec vers un État souverain

du pouvoir d'expropriation des organismes fédéraux;

9. le Québec récupère les parties de son territoire qui, dans l'Ouest-Québécois et spécialement dans la région de Hull, sont passées sous la compétence fédérale;

10. le Québec exerce sa pleine juridiction sur son espace aérien.

Québec, oui à 96%
Ontario, oui: 58%; non: 26%
Acadie, oui: 62%; non: 6%
Ouest, oui: 33%; non: 23%

Radio et radiodiffusion

Pour le Québec

Il est résolu que:

a) en matière de radio

1. le Québec établit un organisme souverain de la régie;
2. le Québec participe aux ententes internationales particulièrement en ce qui a trait à la juste répartition des longueurs d'ondes;

b) en matière de radiodiffusion

1. le Québec exerce sur son territoire une juridiction exclusive;

2. le Québec établit un organisme souverain de régie;

3. le Québec établit sa propre société d'exploitation (Radio-Québec);

4. le Québec participe librement à tous les échanges d'émissions de radiodiffusion avec l'étranger, particulièrement avec les pays francophones;

5. le Québec exerce le contrôle effectif de tous les autres modes de communication et "mass media", outils de culture populaire.

Cela signifie:

i) la création d'une régie de cinéma qui établira les normes de la production, de la distribution et de l'exploitation cinématographiques et assurera un service d'aide à la production;

ii) une législation et un organisme régissant la production et la diffusion des techniques audiovisuelles;

iii) que le Québec favorise la création d'une agence de presse française autonome.

Pour les délégués établis hors du Québec:

Il est résolu que:

1. en matière de radio, la juridiction, dans les provinces autres que le Québec, soit exercée par un organisme qui ait une représentation paritaire des groupes francophones et anglophones des différentes régions géographiques;

2. en matière de radiodiffusion, le Québec ait juridiction sur sa radiodiffusion et que dans les provinces autres que le Québec, cette juridiction soit exercée par un organisme qui ait une représentation paritaire des groupes francophones et anglophones des différentes régions géographiques.

Québec, oui à 90%
Ontario, oui: 26%; non: 59%
Acadie, oui: 50%; non: 18%
Ouest, oui: 36%; non: 33%

La sécurité sociale et la santé

A—Pour le Québec

Il est résolu que:

1. le Québec exerce seul les droits en matière de sécurité sociale et de santé;

2. le Québec procède par étapes à des accords financiers et administratifs temporaires, pendant la période transitoire de structuration;

3. dès le début de cette période transitoire, le Québec doit exiger immédiatement le contrôle administratif de tous les plans actuellement sous le contrôle fédéral;

4. conséquemment, pendant cette même période, le Québec doit s'employer très spécifiquement aux règlements de la fiscalité entre Québec et Ottawa;

5. le fait d'accepter des subventions fédérales, même dans le cas de conditions très générales, constitue un danger pour la liberté d'action du Québec.

B—Pour les délégués établis à l'extérieur du Québec

Il est résolu que les Canadiens Français des autres provinces se déclarent d'avis que le retrait du Québec des programmes conjoints fédéraux dans le champ de la sécurité sociale n'est pas susceptible de léser les droits des minorités françaises.

La famille et la politique familiale

A—Pour le Québec

Il est résolu que:

1. la législation sociale soit pensée et exprimée à partir du principe de la compensation des charges familiales;

2. le Québec détienne la juridiction exclusive et exerce la plénitude des pouvoirs en matière de législation sociale et familiale;

3. le Québec recouvre tous les pouvoirs de taxation qu'il a temporairement cédés au gouvernement du Canada;

4. le gouvernement du Québec légifère seul en matière de prestations familiales et sociales et qu'il établisse une structure favorisant les familles à partir du principe de la compensation des charges familiales,

de juridiction provinciale, par opposition à la redistribution économique actuelle appliquée par le gouvernement fédéral;

5. seul le gouvernement du Québec établit des mesures favorisant la natalité;

6. seul le Québec légifère en matière d'habitation, pour respecter les exigences des familles québécoises et la dignité de la personne humaine. Le gouvernement du Québec devra promouvoir surtout la construction de logis à prix modique et à taux d'intérêt réduit convenant aux exigences de la famille québécoise.

B—Pour les délégués de l'extérieur du Québec

Il est résolu que:

1. que le gouvernement fédéral crée un ministère des affaires des Canadiens français hors du Québec, afin de donner à ceux-ci les droits dont jouissent les Québécois dans leur province;

2. les droits et pouvoirs réclamés et exercés en vue d'une saine politique familiale au Québec ne servent pas de prétexte au gouvernement fédéral pour nuire aux Canadiens français des autres provinces;

3. que l'on considère les questions d'habitation, de natalité et de Sécurité sociale comme étant du domaine des provinces et que les provinces formulent leur propre politique en ce domaine;

4. il est proposé que la législation sociale fédérale soit conçue d'après le principe de la compensation des charges familiales pour les provinces hors du Québec;

5. le Québec fait pression auprès du gouvernement fédéral pour aider l'établissement d'une politique familiale propre aux besoins des Canadiens français établis hors du Québec.

Québec, oui à 97%
Ontario, oui à 72%
Acadie, oui à 79%
Ouest, oui, 64%; non, 33%

La politique agricole

Pour le Québec:

Il est résolu que le Québec ait compétence exclusive en matière de législation agricole, et que cette compétence, notamment mais non limitativement, s'étende à l'enseignement, la recherche, les fermes expérimentales, le crédit agricole, les ententes commerciales, l'aménagement régional et le développement agricole.

Pour les délégués de l'extérieur du Québec:

Il est résolu que le Québec établisse des relations étroites avec les autres provinces dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, des ententes commerciales, de l'aménagement et du développement agricole.

Québec, oui à 98%
Ontario, oui à 82%
Acadie, oui à 69%
Ouest, oui, 57%; non, 3%

Les pouvoirs indéfiniment extensibles

Il est résolu que l'Etat du Québec cesse d'être soumis à l'exercice, par Ottawa:

1) du pouvoir déclaratoire;

1) du pouvoir général de dépenser;

3) de la compétence résiduelle.

Québec, oui à 89%
Ontario, oui: 44%; non: 33%
Acadie, oui: 34%; non: 5%
Ouest, oui: 20%; non: 36%

Les relations entre Canadiens français

Pour le Québec

Il est résolu, devant le désir des Canadiens français d'affirmer davantage leur sentiment d'appartenance à une même nationalité que:

1) il convient d'augmenter et d'institutionnaliser les échanges entre les divers groupes qui forment cette communauté nationale;

2) que le Québec, conscient de ses responsabilités et n'ayant pas actuellement les moyens constitutionnels pour s'en acquitter, prenne les mesures pour assumer pleinement son rôle à l'égard de la nation canadienne-française.

Pour l'extérieur du Québec

Il est résolu que:

1) les Canadiens français de l'extérieur du Québec soient considérés, et se considèrent eux-mêmes, membres à part entière de la grande nation canadienne-française;

2) par une aide concrète des pouvoirs, des groupements et des institutions, l'on intensifie les échanges avec le Québec dans tous les domaines, spécialement dans le domaine culturel, afin de favoriser le rayonnement de la nation canadienne-française hors du Québec.

Québec, oui à 96%
Ontario, oui à 93%
Acadie, oui à 91%
Ouest, oui à 74%

Les relations internationales

A—Pour le Québec

Il est résolu que:

1. Québec doit assumer lui-même la conduite de ses relations avec les pays étrangers et ce, dans tous les domaines. En particulier:

a) il doit pouvoir négocier et conclure seul les traités dans tous les domaines et les mettre lui-même en oeuvre;
b) il doit pouvoir adhérer, en tant que membre de plein

droit, à toute organisation ou association internationales;
c) il doit pouvoir entretenir des relations diplomatiques et consulaires bilatérales ou multilatérales avec tout Etat étranger;

B—Les Canadiens français établis hors du Québec respectent l'option adoptée par les Etats généraux sur les relations internationales futures du Québec. Dans l'éventualité où cette option deviendrait une réalité, voici ce que les Canadiens français établis hors du Québec exigent en matière de relations internationales:

1. que les gouvernements des provinces où habitent des citoyens francophones se prévalent de l'accord-cadre conclu entre le Canada et la France en matière culturelle et de tout autre accord du même genre que le Canada pourrait signer avec tout pays et Etat francophones;

2. que le Québec prenne les mesures appropriées pour que les provinces canadiennes accordent à leurs citoyens francophones un traitement égal au traitement accordé par le Québec à sa minorité anglophone.

des Etats-Unis, avec des régions préposées au développement économique des grandes régions canadiennes, la direction régionale étant assurée par une majorité régionale.

Québec, oui: 45%; non: 42%
Ontario, oui: 30%; non: 20%
Acadie, oui: 44%; non: 19%
Ouest, oui: 24%; non: 36%
Québec, oui à 93%
Ontario, oui à 73%
Acadie, oui: 64%; non: 23%
Ouest, oui: 39%; non: 30%

Pour le Québec

1) le Québec doit créer la Banque du Québec, qui exercera un contrôle sur les institutions financières du Québec reliées aux fonctions bancaires et para-bancaires;

2) la Banque du Québec participe avec la Banque du Canada à l'élaboration de la politique monétaire;

3) le Conseil d'Administration de la Banque du Canada soit composé en majorité d'administrateurs nommés par les provinces.

Pour les délégués hors du Québec

Il est résolu que l'on étudie la possibilité que la Banque du Canada soit structurée comme le "Federal Reserve System"

Avez-vous un problème avec la boisson?

Si oui, les Alcooliques Anonymes peuvent vous aider

ASSEMBLEE TOUS LES MARDIS SOIR

A 8.30 AU

A L'AUDITORIUM DE L'HOPITAL ST-MICHEL

POUR INFORMATIONS: 986-3503
986-8133

OU
C.P. 831 - BUCKINGHAM

Jacques-Yvan Morin à la clôture des Etats généraux

La liberté n'engendre pas nécessairement le désordre!

"Mon discours n'en est pas un de clôture, mais d'ajournement. Il reste trop à faire pour nous arrêter. Avec vous, les Etats généraux ont commencé; avec vous, ils doivent continuer!"

C'est ainsi que M. Jacques-Yvan Morin, réélu à la délégation générale du Québec à la Commission générale des Etats généraux, a mis fin, hier après-midi aux assises de quatre jours des Etats généraux.

FAIRE LE POINT

M. Morin, qui parlait après qu'eussent été votées les 17 résolutions soumises aux délégués, a, comme il le dit lui-même, "fait le point sur les Assises".

Le président des Etats généraux s'est d'abord attaché sur la technique utilisée au cours de ces Assises. Cette technique de travail "originale", a dit M. Morin, "explique sûrement la passion contenue, le ton élevé des débats et l'absence d'acrimonie, qui ont frappé la plupart des observateurs".

"Cette technique", a ajouté M. Morin, "à la fois souple par la grande participation qu'elle appelle, et rigide par la discipline qu'elle impose, n'a pas été sans frustrer quelques personnes, à l'occasion, mais nous nous rendons tous compte, parvenus au terme de ce délicat cheminement, qu'elle était adaptée à cette immense assemblée".

TEXTES:
CLAUDE-GUY JASMIN
et DENIS TREMBLAY

"Qui osera dire désormais que la liberté engendre nécessairement le désordre", a conclu M. Morin.

PUBLICITE

Le président des Etats généraux, abordant le chapitre des résolutions adoptées par les membres, a déclaré: qu'il appartiendra à la Commission générale de décider de leur sort mais, a-t-il dit, "je puis vous assurer d'ores et déjà que nous leur assurerons la plus large publicité possible".

M. Morin a ajouté que plusieurs de ces résolutions pourraient être mises en oeuvre dès maintenant.

Dans la mesure, a-t-il dit, "où nous représentons les groupes sociologiques qui forment la nation et dans la mesure où nos débats ont été ordonnés et nos conclusions, cohérentes, personne ne pourra écarter nos conclusions."

"Tous les gouvernements devront en tenir compte," a terminé le président des Etats généraux.



Lors du dernier souper régulier du club Richelieu de Buckingham, M. Guy Lavigne représentant de l'Assurance-vie Standard Life, était le conférencier invité. M. Lavigne a parlé de l'assureur-vie 1967. Sur la photo nous voyons M. Claude Haspect, président, le conférencier, M. Lavigne, et M. Guy Bertrand, trésorier du club.

Photo Jean Bastien.

Unité sanitaire

Papineau

CLINIQUES DE BIBES

SEMAINE DU 11 au 15 DECEMBRE.

Mardi le 12 déc.:
Papineauville de 1.30 à 3 hres p.m.
Mercredi 13 déc.:
Masson de 1.30 à 3 hres p.m.
Jeudi le 14 déc.:
Buckingham de 1.30 à 3 hres p.m.



Plusieurs de nos lecteurs nous ont reproché d'avoir abandonné cette chronique depuis quelques mois. Le temps étant quelque chose de précieux pour un journaliste il est arrivé au cours des derniers mois que mon travail régulier retenait tous mes moments que j'appellerai de loisir. Ceci étant dit, me voilà cette semaine.

A la suite de la conférence de presse du Général de Gaulle lundi dernier, M. Louis Robichaud, Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, a tenu des propos peu dignes du rang qu'il occupe. Au Télé-journal de 6.30 lundi soir dernier, M. Robichaud a déclaré en substance que le Général de Gaulle, maintenant âgé de 77 ans, son esprit lui faisait défaut et que la France devrait le changer. A notre avis ces propos sont non seulement une insulte au chef français, mais également à tous nos bons vieillards qui ont atteint cet âge respectable. Nous pensons que beaucoup de nos politiciens modernes ont

beaucoup de chemin à faire pour devenir des hommes de la trempe de De Gaulle, John F. Kennedy, Winston Churchill et autres.

A la suite de la conférence Robarts à Toronto la semaine dernière, M. Joey Smalwood, Premier Ministre de Terre-Neuve, a déclaré et je cite: Depuis les 18 ans que je suis Premier Ministre, jamais un Premier Ministre ne m'a autant impressionné que Daniel Johnson. Espérons maintenant que cette favorable impression se concrétisera par des actes...

Depuis quelques jours, Ville St-Michel en banlieue de Montréal est le théâtre d'un scandale pour le moins surprenant. Le maire et quatre échevins sont accusés de trafic d'influence ayant accepté des pots de vin pour toutes sortes de raisons. Devant l'ampleur que prend ce scandale, le ministère des Affaires Municipales songerait à ordonner une enquête publique à ville St-Michel et dans d'autres municipalités du Québec.

Dans un autre ordre d'idée, la ligue des propriétaires de Buckingham songerait à demander une vérification spéciale de

l'administration municipale de Buckingham pour les cinq dernières années. Interrogé à ce sujet, M. Jacques Charbonneau n'a ni confirmé, ni nié la possibilité d'une telle vérification. La ligue tiendra sous peu une assemblée générale de tous les propriétaires-membres de cet organisme.

Nous avons appris lundi soir dernier que le contrat d'achat du terrain de la future école Polyvalente, entre la Régionale Papineau et Messieurs Tom Laframboise et Hugh Lemieux, n'était pas encore signé. Une fois de plus, cette nouvelle a semblé en surprendre plusieurs. Pour leur part, certains membres du conseil hésitent à engager la ville sur des probabilités plutôt que sur des certitudes.

Le beau cadeau de Noël que M. Sharp a fait aux canadiens la semaine dernière, ne fait que perpétuer les nombreuses injustices sociales des gouvernements qui se sont succédés à Ottawa depuis nombre d'années. Pour M. Sharp et son gouvernement, il n'y a pas de pauvres au Canada. Tous les canadiens sont riches et capables de payer. On a raison de dire qu'il n'y a pas de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.

Contrairement aux orgies de toutes sortes qui ont eu lieu à Vancouver l'an passé, le match de la coupe Grey à Ottawa la semaine dernière et les réjouissances qui accompagnent généralement cet événement, ont semblé se dérouler d'une façon relativement calme selon les nouvelles de lundi matin. Ça prouve qu'il est possible de s'amuser ferme sans toujours aller aux extrêmes. La Vallée de l'Outaouais doit être félicitée pour son comportement et citée en exemple au reste du pays.

Un commentateur sportif de la Presse à Montréal a déclaré la semaine dernière que la classique de la coupe Grey ne devrait jamais avoir lieu à Ottawa dans l'avenir, parce que selon lui, cette ville est trop plate... Serait-ce que ce monsieur préfère le vandalisme de Vancouver l'an passé aux réjouissances tempérées d'Ottawa cette année.

Paul Bourget a déjà écrit, et je cite: Il est rare qu'un homme soit lancé dans la bataille des idées sans devenir vite le comédien de ses premières sincérités. On soutient son rôle (fin de la citation). Que ce monsieur de la presse mette le chapeau, dans les circonstances il lui va très bien.

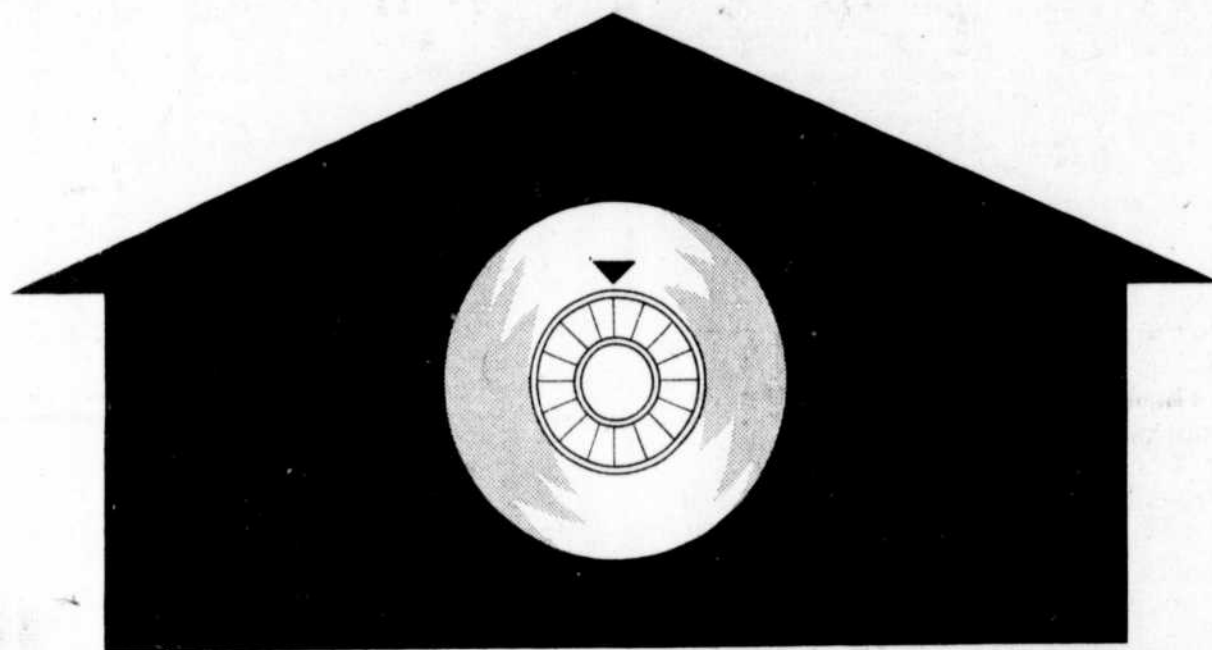
A la prochaine.

Chez les Filles d'Isabelle

Le 21 novembre dernier avait lieu l'assemblée mensuelle des Filles d'Isabelle conseil 1038, de Buckingham. La digne régente nous salua par de gentilles paroles et elle nous confia le message envoyé par notre régente d'état qui revenait de son beau voyage à Rome, cette dernière nous rapela notre devoir d'amour et de charité envers nos soeurs. Aussi, on a mentionné que plusieurs de nos filles d'Isabelle se sont distinguées par leur assiduité aux assemblées durant l'année isabellienne. Après un bon goûter nous sommes retournées chez nous toutes fières de faire partie d'une telle association.

Attention mes soeurs, n'oubliez pas l'assemblée du 19 décembre, là, il y aura l'échange de cadeaux. Faites-vous un devoir de venir à cette dernière réunion de l'année 1967.

La rédactrice.



CHAUD SUR REGLABLE

le chauffage à l'électricité

Si vous avez décidé de faire construire une maison pour les vôtres, vous la voulez douillette, confortable et conçue selon les normes les plus modernes. Dans ces conditions, vous vous devez, vous leur devez de considérer très sérieusement l'installation d'un système de chauffage à l'électricité. C'est qu'il est avantageux à plus d'un point de vue:

- économique à l'installation
- propre et sûr
- peu encombrant
- réglé par un thermostat dans chaque pièce

"Votre maison est chauffée à l'électricité? Profitez du mode de paiements égaux, répartis sur 12 mois, de l'Hydrp-Québec."

Martin Service Reg'd

TEL. 986-2721

474, PRINCIPALE

BUCKINGHAM

Une diminution allant jusqu'à 10 pour cent

Le coût de construction des écoles polyvalentes

Une diminution du coût moyen de construction allant jusqu'à 10 pour cent affectera les 131 écoles polyvalentes qui seront mises en chantier au Québec durant le présent exercice financier, de même que les nombreuses autres qui seront construites au cours des prochaines années. Le ministère de l'Éducation affectera plus de \$100,000,000 en 1967/1968 pour la construction de 131 écoles polyvalentes.

Projet	Ecole polyvalente Candiack-Laprairie	
Commission scolaire	Régionale Lignery	
Nombre d'élèves	3,500	
Superficie	354,106 pieds carrés.	
COUT	TOTAL	AU PIED CARRE
Fondation et structure	\$1,219,000	\$ 3.44
Architecture et frais généraux	2,105,256	5.94
Mécanique et électricité	1,676,695	4.74
Total, construction seulement	\$5,001,224	\$14.12
Architectes	Lemay, Leclerc et Trahan	
Ingénieurs (structure)	Lalande, Trétreault et Associés	
Ingénieurs (mécanique-électricité)	Pierre deGuise et Associés	

Devant les demandes de plus en plus pressantes du secteur pédagogique pour augmenter l'efficacité des édifices scolaires et devant l'importance de l'investissement projeté, la direction générale de l'Équipement a fait préparer une étude technique à la demande du sous-ministre adjoint responsable du secteur de l'équipement scolaire, M. Yves Maheu.

Cette analyse a démontré que le coût de construction pourrait être réduit de façon fort appréciable en optant pour la formule architecturale compacte plutôt que la répartition en pavillons divers des éléments constituant l'école polyvalente.

Utilisation des immeubles à l'année

L'application de ce principe, alliée à une utilisation rationnelle des matériaux et des méthodes de construction, permet une économie telle qu'il est possible d'ajouter à l'immeuble une ventilation complète, incluant les prévisions nécessaires à une climatisation

future de tous les locaux d'enseignement régulier. On a en effet prévu, qu'avec la mise en application de l'éducation permanente, ces immeubles seront utilisés sur une base de douze mois par année et pourront être climatisés à peu de frais par la simple addition de la machinerie de réfrigération.

En collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce et le milieu industriel québécois, la direction générale de l'Équipement a mené une autre étude visant à normaliser l'outillage et l'ameublement nécessaires au bon fonctionnement de nos édifices scolaires. Les résultats de ce travail laissent entrevoir des possibilités économiques très intéressantes pour notre industrie. Ci contre, à titre d'exemple, le projet de l'école polyvalente Candiack-Laprairie, à la régionale Lignery.

Campagne du cadeau de Noël pour le patient mental oublié

Noël, c'est l'époque des réunions familiales, des rencontres joyeuses. C'est une période de joie et de gaieté; petits et grands, familles et amis échangent des gestes d'amitié. Chacun veut se rappeler aux bons souvenirs des autres. Pourtant, au milieu des échos des fêtes, des milliers de nos concitoyens sont oubliés et solitaires. Ce sont les malades de nos institutions mentales.

Certes, les membres du personnel de nos hôpitaux psychiatriques tentent d'égayer la période des fêtes pour leurs patients. Mais, puisque leur nombre est à peine suffisant pour maintenir le fonctionnement normal de l'hôpital, puisque les budgets sont limités, comment pourraient-ils accorder à chaque malade l'attention individuelle d'un cadeau personnel pour Noël?

Quand bien même la société aurait réussi à établir tous les services de prévention et de traitement nécessaires, il lui resterait toujours une part de responsabilité qui ne peut être la charge des professionnels. Parmi ces responsabilités s'inscrivent tous ces gestes humanitaires et gratuits qui ne peuvent venir que du cœur. Tel l'envoi d'un cadeau personnel pour un malade mental oublié.

C'est la communauté sociale qui conserve la grande responsabilité de ses malades. Voilà pourquoi, à chaque année depuis 1957, la Division du Québec de l'Association Canadienne pour la Santé Mentale organise une Campagne du Cadeau de Noël pour le Patient Mental Oublié. Cette année, la Campagne est sous la présidence provinciale de Mme Andrée Champagne, artiste de renom à la radio et à la télévision.

Pour beaucoup de patients, l'hôpital est devenu leur seul univers parce que personne de l'extérieur ne s'occupe d'eux. Recevoir un cadeau personnel, d'un membre de cette communauté dont ils ont été isolés, prend pour eux une valeur thérapeutique. C'est un signe de bienvenue, une invitation à la guérison.

Malgré les efforts de ces dernières années pour faciliter l'accès des hôpitaux psychiatriques, il y a encore un nombre alarmant de malades qui ne reçoivent aucun visiteur, aucune lettre, aucun colis. Pour

plusieurs, le cadeau envoyé par l'entremise de l'Association est le seul qu'ils recevront dans toute l'année.

Depuis quelques années, la population du Québec a réussi à offrir un cadeau à chaque patient négligé. Afin d'atteindre cet objectif, plus de 20,000 cadeaux doivent être distribués dans toutes les parties de la province. Des centaines de bénévoles travaillent à recueillir et à classer ces milliers d'offrandes.

Grâce à l'initiative et à la collaboration d'individus, de centres d'éducation, de clubs sociaux, d'associations et d'industries, l'ACSMA pu inscrire la campagne du cadeau de Noël parmi les meilleures traditions qui entourent cette grande fête.

L'offrande d'un cadeau a, en regard de la situation de la santé mentale, une valeur qui va au-delà du plaisir procuré à un malade. Pour prendre la décision de créer cette joie, le donateur a d'abord reconnu l'existence des problèmes, il a appris que les malades mentaux sont toujours des êtres humains et que lui, en tant que de simples citoyens, pouvait assumer une part de la responsabilité de la société envers ses malades. Le secret et les préjugés qui isolaient les malades mentaux diminuent à chaque fois que la porte de l'hôpital s'ouvre à l'apport de la société.

Rétablir le lien entre l'univers des malades mentaux et la société, telle a été l'une

CRE BASILE

CRE BASILE FAIT LA DISTRIBUTION DES CADEAUX.

Pour ne pas interrompre la vieille tradition des CADEAUX DE NOËL, CRE BASILE fait l'acquisition de souvenirs qu'il destine à sa famille, ses amis et son patron, le mardi 19 décembre à 8h, 30 p.m. sur les ondes de CFTM-TV, canal 10 à Montréal, EN COULEURS.

Attablé devant les cadeaux éparpillés sur son bureau Basile rédige ses cartes de souhaits, quand il est soudainement interrompu par son patron qui lui demande de le chaperonner au restaurant avec la nouvelle secrétaire. Dans sa hâte, Basile mêle les cartes et les cadeaux qu'il se presse de cacher sous son lit à la maison. Mal dissimulés, la découverte de ces surprises crée une confusion générale.

La générosité de Basile lui sera-t-elle néfaste en ce beau jour de Noël? C'est ce que nous apprendrons le mardi 19 décembre à 8, 30 hres p.m. en syntonisant CFTM-TV, canal 10, à Montréal, pour un autre épisode de CRE BASILE EN COULEUR.

des premières tâches de l'Association Canadienne pour la Santé Mentale. Si la Campagne du Cadeau de Noël pour le patient mental oublié réussit, c'est qu'elle permet de rencontrer ce besoin de l'heure.

La Campagne de Noël atteint les patients, hommes, femmes et enfants, en égayant, pour eux l'époque des fêtes. Elle

dessert le public en produisant l'occasion d'une publicité éducative et en fournissant à chaque individu un moyen de s'acquitter agréablement d'un devoir social: signifier son intérêt aux problèmes de la maladie mentale en choisissant un cadeau avec la certitude qu'il plaira. Elle est aussi un service à l'hôpital qui, seul, ne pourrait faire de Noël une fête complète.

Une fois de plus, la Division du Québec de l'Association Canadienne pour la Santé Mentale invite les citoyens de la province à faire parvenir leur cadeau aux malades de nos institutions psychiatriques.

Si vous habitez Amos, Baie St-Paul, Chicoutimi, Gaspé, Grandy, Hull, Joliette, Québec, Rimouski, St-Jean, St-Jérôme, Sherbrooke, Sorel, Thetford Mines, Trois-Rivières ou Val d'Or, la filiale de votre ville sera heureuse de recevoir votre cadeau et de le diriger vers un malade. Si vous habitez ailleurs dans la province, vous pouvez faire parvenir votre cadeau à: 264, square St-Louis, Montréal 18.

DIMANCHE, 10 DECEMBRE 1967 - 8 hres p.m.

BINGO MONSTRE

ORGANISE PAR

LE COMITE RECREATIF ST-LUC

à la Salle des Chevaliers de Colomb Buckingham, Qué.

Programme

- 1- Courte séance d'hypnotisme et souhaits de bienvenue
- 2- 15 parties régulières pour dindes (12 à 15 lbs)
- 3- 1 partie moitié/moitié
- 4- 5 parties spéciales pour dindes (20 à 25 lbs)
- 5- Consolations - \$1.00 en valeur
- 6- Tirage d'un ski-doo - Valeur de \$900.

Tous les profits versés au fond de construction de la future église Saint-Luc.

Pour protéger les facteurs

LES POSTES CANADIENNES PROTEGENT LEURS CHIENS CONTRE LES MORSURES DE FACTEURS.

L'honorable Jean-Pierre Côté, ministre des Postes, a annoncé aujourd'hui que les facteurs partout au Canada auront bientôt à leur disposition un aérosol anti-chien. Le produit a été mis à l'essai dans la région de Vancouver et il s'est avéré à la fois sûr et efficace comme moyen de défense contre les chiens qui attaquent les facteurs. Le public de son côté reconnaît que l'aérosol anti-chien est un moyen nécessaire pour repousser les chiens menaçants.

Tout au long de la période d'essai, on est demeuré en rapport avec la Société protectrice des animaux et avec le service de police. L'adoption de l'aérosol fait partie d'un programme cherchant à éviter aux employés des Postes les morsures de chien.

En 1966, il y a eu 704 cas de morsures de chien, qui ont entraîné la perte de 889 jours de travail chez les facteurs. Jusqu'à maintenant les Postes canadiens ont fait appel au concours des usagers, faute de quoi le service de livraison était suspendu. La statistique, a dit M. Côté, indique que cela n'était pas suffisant et qu'il y a lieu d'essayer et d'adopter d'autres moyens de protection.

Le produit anti-chien qui sera utilisé partout au pays, a déclaré le ministre des Postes, est un dérivé du poivre et il est dans une bombe aérosol. Il n'a pas d'effet nuisible permanent sur les chiens ni sur les humains. Le jet de l'aérosol laisse une tache jaunâtre sur le poil du chien, mais un simple lavage l'enlève. Pour en débarrasser les vêtements, on aura recours au nettoyage à sec ou à un détachant ordinaire.



Les As font match nul

Les Généraux de Renfrew ont exécuté un superbe ralliement de trois points en vingt-trois minutes pour changer une défaite certaine de 4 à 1 en un match nul de 4-4 avec les As de Buckingham du pilote Raymond MacMillan, lors de la joute de mardi soir dernier à l'aréna local devant 120 spectateurs.

Mike Blimkie, Mike Roach, Brad McTavish et Kevin Crosier ont compté pour les Généraux. Philippe Fong, Henri Bourassa, Jacques Lanthier et Gilbert Goulet ont été les compteurs pour nos As. Les As possédaient des avances de 2-1 à la première et 4-2 à la deuxième. Les officiels Gaston Bor-

deleau et Robert Guindon ont infligé douze punitions dont huit aux As.

A la première, les Généraux ont ouvert le pointage avec un but de Mike Blimkie aidé de Belton à 58 secondes de jeu. A 2, 08, les As ont répliqué avec un but de Philippe Fong, aidé de Whissell et Gauthier. Puis à 10, 01, Jacques Lanthier aidé de Gauthier donna une avance de 2-1 avant la fin de la période. A la 2e les As ont compté deux buts rapides pour prendre une avance de 4-1: H. Bourassa aidé de Goulet et Chauret à 2, 09 et Gilbert Goulet aidé de Lawliss et Chauret à 2, 43. Par la suite les deux équipes ont présenté du jeu

mouvementé et finalement les Généraux ont réduit l'avance 4 à 2 avec un but de Mike Roach, aidé de Blimkie et Mick à 17, 54 lors d'un avantage numérique avant la fin de la période.

A la troisième, vers le début les Généraux ont réduit l'avance 4-3 avec un but de Brad McTavish à 4, 33. Vers la fin du match à la suite d'un avantage numérique Kevin Crosier aidé de Morrow et Roach à 16, 43 nivela le pointage 4 à 4. Les deux gardiens de buts ont été spectaculaires, Bill Bowes arrêtant 42 rondelles et Bernard Lavergne 46. Dimanche après-midi à 2, 30 à l'aréna local Shawville visite les As. Donc, tous en foule.

Hamilton remporte la Coupe Grey

HAMILTON FERME LA PORTE AUX RIDERS DE L'OUEST ET REMPORTE LA COUPE GREY.

Les Tiger-Cats d'Hamilton, établis non favoris pour participer aux éliminatoires du football Canadien, ont surpris les experts et toutes les équipes de football, en remportant une éclatante victoire de 24 à 1 sur les cousins Riders de l'Ouest et ainsi remporter la fameuse Coupe Grey emblème du championnat Canadien du Football, lors de la classique annuelle, disputée à Ottawa samedi après-midi au stade Lansdowne, devant 33,000 spectateurs. Les Tiger-Cats qui n'ont pas accordé défensivement un seul touché au cours des six dernières joutes de football sont ainsi devenus les nouveaux champions et ont enlevé la Coupe Grey aux représentants de l'ouest, les ex-champions, les Rough Riders de la Saskatchewan. Après avoir dévoré tout

rond les pauvres petits Rough Riders de M. Frank Clair au pointage de 34 à 3 au total des points de deux joutes, ils sont devenus aussi féroces à cette joute pour dévorer à leur tour les pauvres Riders de l'ouest 24 à 1. Après avoir acheté des épinards au début de la saison, pour 15 nouveaux joueurs et les quelques anciens qui leur restaient, les dirigeants Jack Gaudar, le président; et Ralph Sazio le pilote les ont conduit au championnat de la saison régulière et ensuite l'on connaît le reste. La muraille défensive composée d'Angelo Mosca, Dave Viti, Billy Ray, Locklin, et John Barrown a démontré qu'elle savait contenir les attaques et les passes de Ron Lancaster comme elle avait fait pour Russ Jackson d'Ottawa. Le quart arrière Joe Zuger, joueur par excellence de la coupe Grey 1967, a une fois de plus montré qu'il était supérieur et le meilleur arrière-quart du Canada avec son touché et la

passé touché à Ted Watkins, (ex-Ottawa). Plus tard il a ajouté des simples qui ont permis de prendre une avance de 17 à 1 à la première demie. Billy Ray Locklin a scellé l'issue de la joute en recouvrant un échappé pour courir 43 verges et compter le dernier touché de la joute. Immédiatement après la joute on a moulté cela au champagne, tandis que dans la chambre opposée, il y avait un silence complet. La semaine auparavant, les représentants de la capitale fédérale après avoir promis comme le font certains députés: Le ciel et la terre, ont été dans l'obligance d'avouer que le Hamilton est meilleur sur le terrain que leurs Riders sur le papier, comme on le prétendait à tout venant. Gloires et félicitations aux nouveaux détenteurs de la coupe Grey, les Tiger-Cats d'Hamilton et à l'année prochaine.

Ligue de hockey mineure Papineau

THURSO, BUCKINGHAM ET PTE-GATINEAU MENENT DANS LES CLASSEMENTS.

M. Robert Moreau, secrétaire-trésorier de la ligue de hockey Mineur Papineau, nous informe que plusieurs surprises sont enregistrées depuis les trois semaines d'activité.

(Moustique) Classement:

Noms	PJ	G	P	N	PP	PC	T
THURSO	4	4	0	0	34	5	8
BUCKINGHAM	3	1	2	0	11	12	2
MASSON	3	0	3	0	1	29	0

Meilleurs compteurs:

Noms	Club	B	A	T
Louisseize, P.	Thurso	18	9	27
Boyer, M.		7	8	15
Charbonneau, D.	B'Ham.	8	2	10
Duguay, G.	Thurso	1	6	7
Blais, A.		3	3	6

Gardiens de but:

Noms	Club	PJ	BC	BI	Moyenne
Boyer, J.	Thurso	4	5	2	1.25
Robillard, D.		.	.	.	
Soucy, L.	B'Ham.	.	.	.	
Fillion, G.		3	12	1	4.00
Miner, B.	Masson	.	.	.	
Martel, A.		3	29	0	9.66

(Pee-Wee) Classement:

Noms	PJ	G	P	N	PP	PC	T
Buckingham	6	5	0	1	21	7	11
Pte-Gatineau	5	1	3	1	10	13	3
Thurso	5	1	4	0	8	19	2

Compteurs	Club	B	A	T
Brulé, J.	Pte-G.	6	2	8
Charbonneau, S.	B'ham.	5	2	7
Plouffe, B.		4	3	7
Chénier, S.	Thurso	2	5	7
Prud'homme, L.	Pte-G.	2	5	7

Gardiens de buts	Club	PJ	BC	BI	Moyenne
Deschatelets, M.	B'Ham.	6	7	1	1.16
Chicoine, D.		.	.	.	
Richard, M.	P.-Gat.	5	13	1	2.60
Bourgeois, R.		.	.	.	
Louisseize, G.	Thurso	5	19	0	
Malette, A.		.	.	.	3.80

(Bantam) Classement:

Noms	PJ	G	P	N	PP	PC	T
Buckingham	5	4	1	0	31	7	8
Thurso	5	4	1	0	37	14	8
Pte-Gatineau	6	3	3	0	25	23	6
Plaisance	6	0	6	0	5	54	0

Compteurs:

Noms	Club	B	A	T
Ashby, M.	Thurso	9	8	17
Rochon, P.		7	10	17
Blais, Y.		11	3	14
Gosselin, G.	Pte-Ga.	5	7	12
Proulx, A.	B'Ham.	9	1	10
Lavergne, D.	Pte-Ga.	8	2	10

Gardiens de buts:

Noms	Club	PJ	BC	BI	Moyenne
D'Aoust, P.	B'Ham.	.	.	.	
Simard, D.		5	7	1	1.40
Boyer, R.	Thurso	5	14	1	2.80
Vézina, M.	Pte-Ga.	.	.	.	
Vanassa, J. G.		6	23	2	3.80
Blais, G.	Plaisance	.	.	.	
Lalonde, P.		6	54	0	9.00

(Midget) Classement:

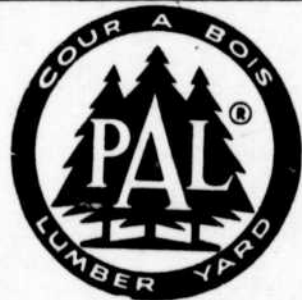
Noms	PJ	G	P	N	PP	PC	T
Pte-Gatineau	3	3	0	0	13	5	6
Buckingham	3	1	1	1	10	8	3
Thurso	4	0	3	1	7	17	1

Compteurs:

Noms	Club	B	A	T
Pilon, N.	Pte-Ga.	7	4	11
Charette, M.	Pte-Ga.	4	1	5
St-Amour, P.	B'Ham.	4	1	5
D'Aoust, M.		2	2	4
Louisseize, Y.		2	1	3

Gardiens de buts:

Noms	Club	PJ	BC	BI	Moyenne
Chartrand, P.	Pte-Ga.	3	5	0	1.66
Fournel, C.		.	.	.	
Bastien, G.	B'Ham.	.	.	.	
Desjardins, J. G.		3	8	1	2.66
Chalut, J.	Thurso	.	.	.	
Robillard, J. M.		4	17	0	4.25



Qualité pour Qualité

Service pour Service

Nous sommes compétitifs

MERCIER MATERIAUX

**VENEZ VOIR NOTRE NOUVEAU
REVETEMENT COLORLOK X90
POUR MURS EXTERIEURS DE LA MAISON.**

Voyez votre ami PAL

Ligne complète de matériaux de construction

Plan budgétaire pour réparation et agrandissement de maison ou chalet.

CHEMIN MASSON-BUCKINGHAM

986-3103

**VENTE
DE PEINTURE**



**AVEC ESCOMPTE
APPRECIABLE**

Choix de
500 couleurs

- BOIS
- BARDEAUX
- INSULATION
- PANNEAUX PREFINIS
- FENETRES MIGNEAULT

Hockey Junior B de la Vallée de l'Outaouais

L'équipe Ottawa 67 a complètement pris par surprise les Castors de Buckingham du pilote Paul-André Guénette avec

une éclatante victoire de 5-3, dimanche après-midi dernier, devant 240 spectateurs, Bob Mason et Don Roberts ont diri-

RAPPORT FINANCIER

CASTORS DE BUCKINGHAM AU 30 NOVEMBRE 1967.

Revenus:

Reçu à la porte de l'aréna	\$297.01
Club supporters	\$ 84.00
total:	\$381.01

Dépenses:

Bâtons de hockey	\$236.98
Officiels et Chronométrateur	\$ 84.00
Liqueurs et gommés	\$ 20.90
Rubans gommés	\$ 18.40
Aiguillage de patins	\$ 10.50
Rondelles, lacets et réparations	\$ 6.94
Transports	\$ 13.00
Taxes de ventes	\$ 15.40
Divers	\$ 36.94
Total	\$443.06
Déficit à novembre le 30, 1967	\$ 62.05
Argent en banque au 1 octobre	\$165.73
Argent en banque au 30 novembre 1967	\$103.68
	\$ 62.05

Comptes payables (de 1966-67)	\$1,295.50
Reçu en acompte (Vente de joueurs)	\$550.00
	\$745.50
Argent en banque	\$103.68
Déficit à date:	\$641.82

Sports en vrac

par Yvan Patry

Les éliminatoires du district dans la catégorie Pee-Wee pour nommer un représentant au championnat canadien Silver Stick seront disputées à Buckingham cette année. M. Raymond St-Jacques, président de l'Association Sportive nous a informé que l'Association du District avait accepté que les éliminatoires soient disputées à Buckingham. Les dates du 26 et 27 décembre prochain ont été mentionnées comme possibilité. Or nous informons que des équipes représentant 16 villes viendront nous rendre visite.

+++

Denis la terreur Tremblay des As de Buckingham est présentement à la recherche d'un moyen pour mettre ses joueurs sur le chemin d'une victoire. Comme dirais Popey as-tu essayé les épinards? Il paraît que la joute à Brockville entre les Combines et les As était quelque chose à voir. Nos As ont subi une défaite de un-zéro.

+++

Lawrence est présentement à se préparer pour la fameuse vente de cartes de supporters des castors 67. Dimanche, ils ont subi une défaite de 5 à 3 et cela aux mains du Ottawa 67.

+++

M. Raymond St-Jacques nous informe qu'il a l'intention de démissionner de quelques groupements sportifs. Il n'a pas mentionné lesquels. Un homme ne peut être partout à la fois.

+++

Une question aux jeunes. Pouvez-vous me nommer un joueur de hockey natif de Buckingham qui a déjà évolué avec une équipe de la ligue Nationale et qui a eu comme compagnon Butch Bouchard et Toe Blake? Il a évolué pour le Canadien entre les années 1930 à 1940. Il s'agit de M. Rodrigue (Rod) Lorrain, rue St-Joseph.

+++

L'aréna a un besoin urgent d'un nouvel appareil pour la glace. Apparemment elle épaissit rapidement.

A la semaine prochaine.

HOCKEY LIGUE INDUSTRIELLE

LES MENEURS

CLASSEMENT

NOMS	PJ	PG	PP	PN	PP	PC	POINTS.
Chevaliers	4	3	0	1	21	16	7
Angers	4	2	1	1	12	12	5
Gatineau nett	4	1	3	0	17	20	2
Windsor	4	1	3	0	12	14	2

NOMS (Compteurs)	CLUBS	B	A	PTS	MP
DEMORS, J.	Nettoyeurs	4	3	7	6
SOUCY, P.	Windsor	4	2	6	6
BRIND'AMOUR, H.		2	4	6	6
ROBILLARD, J.	Nettoyeurs	2	3	5	0
BIEHLER, R.	Windsor	4	0	4	6
RICHER, R.	Angers	1	3	4	0
CHARTRAND, M.		2	2	4	0
MAISONNEUVE, J.	C. de C.	1	3	4	3
GROULX, G.		1	3	4	0

Gardiens de Buts:

NOMS	CLUBS	PJ	BC	MOY	B
Mongeon, D.	Angers	3	11	3.67	0
Lemaire, P.	Windsor	2	6	3.00	0
Payette, R.		1	6	6.00	0
	Totaux	3	12	4.00	
Pilon, G.	C. de C.	2	9	4.50	0
Mansfield, J.	C. de C.	1	3	3.00	0
	Totaux	3	12	4.00	
Duffay, P.	Nettoyeurs	3	15	5.00	0

gé l'offensive des vainqueurs avec deux buts chacun. Brian Bonner a complété le pointage. Son coéquipier Denis Lafrance a complété. Aucun but n'a été compté à la période initiale, mais les visiteurs possédaient une avance de 3-2 à la 2e période. Ray Green gardien des visiteurs a été sensationnel dans ses filets arrêtant 43 rondelles tandis que Roy Butler des Castors en a arrêté 28. Les officiels Gaston Bordelcau et Robert Guindon ont infligé 7 punitions dont 4 à nos porte-couleurs et trois aux visiteurs.

Sommaire:

A la première, nos Castors ont eu l'avantage du jeu malgré qu'aucun but n'a été enregistré. Ils ont lancé 14 rondelles et les visiteurs 10. A la 2e, les Castors ont continué leur offensive, mais la performance du gardien Green des visiteurs a continué à se faire valoir. Finalement à 10 minutes de jeu exactement, les Castors ont ouvert le pointage avec un but de Denis Lafrance assisté de Strévez et Clément. Une minute cinquante secondes plus tard, soit à 11.50, Brian Bonner assisté de Cowley et Daly, nivela le pointage 1-1 pour les visiteurs. Puis à 12.45, Guillaume Charron donna une avance de 2-1 aux Castors assisté de Strévez et D'Aoust. Vers la 17e minute, les visiteurs ont enregistré 2 buts en 20 secondes pour prendre une avance de 3-2 avant la fin de la période. D'abord, Bob Mason assisté de Bonner à 17.12 et Don Roberts, assisté de Poirier à 17.34.

A la période finale, nos porte-couleurs ont continué leur poussée qui a finalement porté fruit avec un but de Guillaume Charron assisté de D'Aoust à 3.59, nivelant ainsi le pointage, 3-3. Les visiteurs ont scellé l'issue de la joute en enregistrant 2 buts rapides en 23 secondes: Don Roberts aidé de Poirier à 7.18 et Bob Mason aidé de Bonner et Green à 7.41. Les Castors ont tenté de compter, mais la rondelle a fait des siennes: se promenant sur la barre horizontale et frappant les poteaux des buts.

Nos porte-couleurs auront fort à faire en fin de semaine avec 2 joutes importantes: Vendredi soir à Uplands pour rencontrer l'équipe Ottawa 67 à 8.30 et dimanche après-midi, ils visiteront Hawkesbury pour affronter les Combines dans une joute débutant à 2.30 p.m.

La prochaine joute locale sera disputée le jeudi 14 décembre alors que les Raiders de Nepean viendront nous rendre visite dans une joute qui débute à 8.30 p.m.

CLUB DE SUPPORTEURS DES CASTORS FORME A BUCKINGHAM.

Les amateurs et supporters des Castors de Buckingham de la ligue de Hockey Junior B de la Vallée de l'Outaouais auront enfin leur club de supporters. MM. Lawrence Raby président, et Paul-André Guénette pilote de l'équipe ont découvert que la formation d'un tel club de supporters pouvait grandement aider autant financièrement que moralement l'organisation et les joueurs de notre équipe locale.

De tels clubs existent à Ot-

tawa: Ottawa 67 Jr. A, Ottawa Astros ainsi que dans la ville de Cornwall pour les Royaux. Un amateur ou supporter en achetant cette carte a un coût minime de \$1. ne reçoit aucun avantage; mais seulement elle certifie que le nom inscrit est supporter du club de hockey junior B de Buckingham pour l'année 67-68. Déjà, plus de 200 de ces cartes ont été vendues. Un millier de ces cartes sont à vendre. Les amateurs intéressés n'ont qu'à s'adresser à MM. Lawrence Raby ou Paul André Guénette.

LE HOCKEY JUNIOR A BE SOIN DE VOTRE SUPPORT.

Si
rafraîchissante!



Une
bonne bière,
c'est celle
qui fait
l'affaire!

La Red Cap, c'est
vraiment celle qui
fait l'affaire!

BRASSÉE AU QUÉBEC

Les quilles

SALLE DE QUILLES NOTRE-DAME DE MASSON

LES CHEVALIERS

Hommes:	
D. Butler	170
Y. Périard	164
J. Bastien	164
J. Stenton	162
V. Butler	162
H.S. V. Butler	255
H.T. D. Butler	584

Femmes:	
N. Mutchmore	151
H. Bellemare	149
Y. Laurin	143
M. Butler	130
A. Butler	120
H.S. N. Mutchmore	202
H.T. N. Mutchmore	497

VIEUX POELE

Hommes:	
L. Lanthier	201
U. Girard	199
G. Lanthier	198
G. Laurin	195
R. Lepage	195
H.S. R. Robillard	363
H.T. R. Robillard	829

Femmes:	
C. Charron	205
G. Bouchard	201
E. Lanthier	197
M. Carrière	192
L. Carrière	178
H.S. E. Lanthier	264
H.T. E. Lanthier	724

LES BOUDRIERS

Hommes:	
R. Racine	214
G. Cadieux	200
R. Dumoulin	186
P. Soucy	181
P. Cadieux	174
H.S. R. Racine	303
H.T. R. Racine	715

Femmes:	
M. Latour	215
G. Laframboise	193
M. Lanthier	189
A. Racine	177
L. Laframboise	175
H.S. C. Dumoulin	270
H.T. A. Racine	620

AS DES QUILLES

D. Chartrand	200
J. Robinson	197
R. Brazeau	195
G. Plouffe	193
M. Carrière	187
H.S. D. Chartrand	282
H.T. R. Brazeau	663

GAIS LURONS

R. Robinson	222
R. Legeault	214
M. Mineault	212
T. Mineault	210
L. Brazeau	204
H.S. T. Mineault	310
H.T. R. Legeaut	757

LIGUE DES QUILLES D'ANGERS

Hommes:	
R. Robinson	224
R. Robinson	209
H. Lafrance	206
R. Lafrance	200
L. Sabourin	141
H.S. R. Robinson	325
H.T. R. Robinson	778

Femmes:	
J. Robinson	201
C. Joyce	186
B. Sabourin	178
L. Joanis	177
E. Charbonneau	175
H.S. T. Robinson	286
H.T. J. Robinson	707

CORPS MECANIQUE

R. Lacelle	152
R. Séguin	151
T. Mineault	151
C. Lacelle	150
J. Patry	141
H.S. L. Bédard	196
H.T. C. Lacelle	529

CENTENAIRE

P.P. Séguin	163
M. Laflamme	159

G. Laurin	157
M. Fecteau	155
R. Barbary	154
HS. G. Laurin	194
H.T. G. Laurin	501

CASTORS

Hommes:	
L. Charron	229
P. Séguin	226
L. Duquette	213
R. D'Aoust	210
L. Gosselin	208
H.S. J. Lacroix	281
H.T. L. Charron	795

Femmes:	
G. Séguin	198
R. Lacroix	195
E. Gosselin	184
C. Lahaie	177
J. Mougeot	173
H.S. G. Séguin	277
H.T. R. Lacroix	707

BOWLING HASPECT

CITADELLES

Femmes:	
L. Haspect	223
L. Goulet	199
B. Sabourin	185
A. Lamoureux	175
L. Fillion	174
H.S. L. Haspect	272
H.T. L. Haspect	711

Hommes:	
G. Fillion	241
F. Lamoureux	235
J.P. Lamoureux	221
G. Payette	215
D. Goulet	212
H.S. G. Fillion	280
H.T. G. Fillion	754

RHINOLOPHES

Hommes:	
M. Haspect	244
M.A. Potvin	227
J. Potvin	226
M. Fecteau	216
V. Latour	202
H.S. M. Haspect	329
H.T. M. Haspect	918

Femmes:	
J. Haspect	204
M. Morin	183
B. Hayes	128
L. Potvin	115
A. Potvin	108
H.S. J. Haspect	248
H.T. J. Haspect	660

LES ROYAUX

A. Séguin	201
M.R. Brazeau	193
M. Latour	191
J. Haspect	185
R. Lepage	189
H.S. G. Allaire	245
H.T. M. Latour	620

ASSAD

Hommes:	
M. Haspect	239
R. Boisvert	229
M.A. Potvin	218
M. Fecteau	216
R. Racine	216
H.S. R. Racine	272
H.T. M. Lemieux	728

Femmes:	
J. Haspect	193
T. Beaulne	193
C. Beaudry	169
J. Lalonde	168
C. Laurin	156
H.S. J. Haspect	236
H.T. J. Haspect	630

LES COPAINS

S. Léger	210
G. Léger	199
R. Lanthier	195
Y. Dupuis	209
G. Goulet	189
H.S. G. Goulet	291
H.T. G. Goulet	742

Femmes:	
J. Haspect	188
C. Lanthier	184
F. Mineault	175
M. Allaire	175
R. Martel	167

H.S. M. Allaire	262
H.T. M. Allaire	651

LES RHINOLOPHES JRS.

C. Bergeron	171
N. Fairfield	161
J. M. Bélanger	160
P. Boileau	149
R. Nixon	146

Ligue

les Anciens

ST-MICHEL ET MASSON REMPORTENT LES VICTOIRES.

Les Infirmiers de l'hôpital St-Michel de Buckingham et les Kings de Masson continuent à se suivre dans le classement de la ligue de Hockey les Anciens alors qu'ils ont remporté des victoires lundi soir lors d'un programme double.

Lors de la première joute, les Infirmiers ont eu raison des laitiers au pointage de 5-1. Jean St-Pierre a dirigé l'offensive avec 2 buts. Kennett Lemieux, Bruno Mageau et Emile Deschatelets ont complété. Richard Dunninga complété le pointage.

Lors de la 2e joute, les Kings de Masson ont continué à talonner les Infirmiers avec une victoire de 5-3 sur les gars de la Taverne Commerciale. André Charron a dirigé l'offensive avec deux buts. Claude Chauron, Robert Charron et Jean Potvin ont complété. Ernest Charette, Claude Brind'Amour et Gilles Proulx ont compté pour la Taverne Commerciale.

Lundi soir prochain, la première et la troisième position se décideront alors que les Infirmiers rencontreront les Kings de Masson dans la première joute à 8,30 p.m., tandis que les laitiers du Sealtest et la Taverne Commerciale à 9,30 batailleront ferme pour consolider leur position.

Ligue du

samedi matin

M. Gaston Bordeleau, le commissaire du hockey mineur de la ligue du samedi matin, nous a révélé que les quelques 125 joueurs ont débuté leur saison régulière et que le tout va très bien.

Un comité a été formé dernièrement et il est composé comme suit: M. Gaston Bordeleau, commissaire, les directeurs: Aimé Tourangeau, Yvon Mongeon, Conrad Bastien, Gilles Fairfield, Henri Pilote, Jules Boisvenu, M. Teske et M. Ivall. M. Jean-Claude Beauchamp a été nommé secrétaire-trésorier.

Il nous a informé que les équipes ont été balancées alors que chaque joueur évolue avec d'autres de la même grandeur que lui. En plus, il invite les parents à assister aux joutes du samedi matin pour ainsi connaître les joueurs et même aider l'organisation.

Ceci est une première expérience dans notre ville et l'on nous a assuré que cela se continuera dans les années à venir. M. Bordeleau tient à informer les parents qu'un compte rendu sera fait en vue de connaître, où en sont rendues les dépenses. Les parents doivent fournir \$2, pour chaque enfant.

HOCKEY A LA T.V.

Samedi 9 déc.: Chicago vs Montréal - Boston vs Toronto. Mercredi 13 déc.: Pittsburg vs Toronto.

Les As

subissent la défaite

Les As de Buckingham de la ligue de hockey du District d'Ottawa ont connu une fin de semaine peu fructueuse en subissant deux défaites consécutives.

Vendredi soir, à Shawville, les Pontiacs de l'endroit ont eu raison facilement des As avec une victoire de 7-3. Royce Richardson et Marc McLean ont dirigé les Pontiacs avec deux buts chacun. Leurs coéquipiers, Glen Richardson, Barry Murray et Brian Murray ont complété le pointage. Carol Guénette, Henri Bourassa et Gilles Chauré ont compté les buts des As.

Dimanche après-midi, à Brockville, les quelques six cents amateurs présents ont assisté à une des joutes les plus contestées de la ligue alors que les Combines de Morrisburg - Brockville ont difficilement eu

raison des As de Buckingham au pointage de 1-0.

Le seul but de la joute compté en faveur des Combines a été enregistré au cours de la période initiale vers la 6e minute de jeu à la suite d'un échappé de trois joueurs des Combines contre un seul des As.

Doug L. Caselman a réussi à prendre en défaut Bernard Lavergne dans les filets des As. Par la suite les deux équipes ont présenté du jeu à l'emportepièce et la tenue spectaculaire des deux gardiens a empêché les deux clubs de compter. Cockner a arrêté 45 rondelles, dans les filets des Combines, tandis que Bernard Lavergne en a arrêté 40. Nos porte-couleurs ont dirigé l'offensive mais le gardien des Combines et les poteaux des buts les ont empêché de compter. Quatre punitions ont été décernées.

Ligue de hockey

Industrielle de Buckingham

CHEVALIERS DE GATINEAU ET ANGERS REMPORTENT DES VICTOIRES.

Les Etoiles d'Angers et les Chevaliers de Colomb de Gatineau ont remporté des victoires serrées mercredi soir dernier lors du programme double de la ligue de hockey Industrielle de Buckingham. Lors de la première joute, les Etoiles ont eu raison des Flyers de l'Hotel Windsor au pointage de 2-1. Maurice Lamoureux et Mario Pichette ont dirigé l'offensive des gagnants, Pierre Soucy a compté le but du Windsor privant Denis Mongeon d'un blanchissage. Lors de la 2e joute, au programme, les Chevaliers

de Gatineau ont conservé leur emprise en première position de la ligue avec une victoire serrée de 5-4 sur les Nettoyeurs de Gatineau.

Georges Sanscartier a dirigé l'offensive des gagnants avec 2 buts. Ses coéquipiers Pierre Cousineau, Yves Vermette, et Georges Beaudoin ont complété. Jacques DeMors, Jacques Robillard, Ron McKinnon et Tony St-Amour ont compté pour les Nettoyeurs.

PROCHAINES JOUTES:

Mercredi 6: Chevaliers vs Angers - Windsor vs Nettoyeurs. Mercredi 13: Chevaliers vs le Windsor - Nettoyeurs vs Angers.



*pourquoi payer plus?
peut-être pour moins?*

Cartes d'affaires • Cartes d'annonces
En-têtes de lettres et enveloppes

**L'homme d'affaires averti achète
la papeterie d'affaires
THERMO-GRAVÉE**

LA THERMO-GRAVURE
consiste en caractères en relief distinctifs.

LA THERMO-GRAVURE
a l'élégance et la distinction d'une
main-d'oeuvre experte.

la thermo-gravure ne coûte pas la moitié de ce que vous
pourriez croire, et est livrée dans la semaine—beaucoup
plus rapide que d'autres procédés.

LE BULLETIN DE BUCKINGHAM



L'hon. Paul-E. Allard recevant son premier mémoire à titre de ministre des Richesses naturelles. A gauche, M. Antoine Grégoire, président du Conseil économique régional de l'ouest du Québec. Une cinquantaine de délégués de cette région s'étaient rendus rencontrer le ministre.

AUX ADMINISTRATEURS MUNICIPAUX.

Messieurs,

L'Association Québécoise des Techniques de l'Eau, pour le bénéfice de ses membres, des administrateurs municipaux et de tous les intéressés dans le domaine de l'eau, tiendra, le 15 décembre 1967, à l'Auditorium de Drummondville, une séance d'étude sur les "solutions intermunicipales aux problèmes d'aqueduc, d'égout et de traitement".

Sous ce pli, vous trouverez le programme d'étaillé de la journée.

La séance d'étude sera sous la présidence d'honneur de M. Philippe Bernier, maire de Drummondville. Les conférenciers de marque choisis pour traiter le sujet donneront une idée de l'importance du sujet. La conférence thème sera prononcée par Me J.-Ls Doucet, c.r., Sous-ministre aux Affaires municipales. Les autres conférenciers seront Me Henri Paul Lemay, c.r. et M. Marcel Nadeau, ing.

Pour participer à cette séance d'étude, il faut retourner la formule ci-jointe dûment remplie au soussigné avant le 8 décembre, accompagnée d'un chèque de \$5, à l'ordre de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau.

L'horaire surchargé de la journée permettra difficilement d'accepter des inscriptions le jour même de la réunion.

Toute personne inscrite à cette séance d'étude aura droit de prendre part aux discussions suivant les exposés par les conférenciers et recevra par la suite le texte des conférences, incluant le compte rendu des périodes de questions et réponses.

La séance d'étude aura lieu dans la matinée. Le déjeuner sera libre. Toute personne inscrite, membre ou non de l'AQTE est invitée à assister à l'assemblée plénière de l'AQTE qui aura lieu dans l'après-midi, vers deux heures. Cette assemblée prendra la forme d'atelier de travail des sous-groupes à des endroits différents, de 2.00 hres p.m. à 3.30 p.m. A 4.00 hres p.m., il y aura réunion générale des sous-groupes avec compte rendu par les rapporteurs et discussion générale.

Les conférences techniques AQTE connaissent toujours de brillants succès. Le sujet de la séance du 15 décembre est d'une importance actuelle et suscite beaucoup d'intérêt. Drummondville, comme site, entre Québec et Montréal, est facilement accessible.

Comptant sur votre participation,

Votre tout dévoué,
Gabriel Meunier.

PROGRAMME

A - SEANCE D'ETUDE

"LES SOLUTIONS INTERMUNICIPALES AUX PROBLEMES D'AQUEDUC, D'EGOUT ET DE TRAITEMENT".

PRESIDENT D'HONNEUR:

Son Honneur Philippe Bernier, maire de la Cité de Drummondville.

- A. M.
- 9.30 Bienvenue de Son Honneur Philippe Bernier, Maire de Drummondville.
 - 9.35 Ouverture de la journée par le président de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau: Ls-G. Corigan.
 - 9.40 "Aspect légal des problèmes intermunicipaux d'aqueduc, d'égout et de traitement" Me J.-L. Doucet, c.r., Sous-ministre aux Affaires municipales.
 - 10.40 "Aspect financier de la question à l'étude" Me Henri Paul Lemay, c.r., Président de la Corporation des Hautes Etudes Commerciales.
 - 11.40 "Aspect technique" Marcel Nadeau, ing. Directeur du Service du Génie, Cité de Laval.
 - 12.45 Déjeuner libre

- P. M.
- 2.00 Atelier de travail des sous-groupes:
 - (a) Ingénieurs-conseils Auditorium de Drummondville
 - (b) Fonction publique: Auditorium de Drummondville
 - (c) Techniciens: Motel Le Dauphin
 - (d) Fournisseurs: Motel Le Dauphin
 - 4.00 Assemblée plénière:
 - (a) Compte rendu des rapporteurs des ateliers de travail des sous-groupes.
 - (b) Discussion générale.
 - (c) Clôture: Ls-G. Corigan, Président AQTE.

L'obstacle principal à la navigation demeure le flottage du bois

L'obstacle principal à la navigation sur la partie supérieure de la rivière Outaouais, en amont de Hull, sur les rivières Gatineau et du Lièvre est le flottage du bois.

Le Conseil économique régional de l'ouest du Québec, dans l'étude qu'il a présentée au ministère de la Voirie du Québec, recommande que des ingénieurs-conseils soient engagés pour étudier tous les aspects économiques du nettoyage des rivières Gatineau et du Lièvre. Selon lui, il est fort possible que ces études démontrent que le coût d'installation d'usines d'épuration (la pollution de ces rivières augmente à chaque année) et du transport des billes par d'autres moyens sera largement dépassé par une évaluation immobilière et un tourisme accrus.

Quant à la rivière Outaouais, notamment l'Outaouais supérieur, en amont des rapides Deschênes, elle présente une série de lacs longs et larges. Comme les billes ne descendent pas à la dérive, mais sont conduites en radeaux, la rivière est idéale pour les bateaux de plaisance.

Toutefois, la condition principale à l'utilisation de la rivière pour fins récréatives serait l'établissement de ports pour bateaux de plaisance, en amont et en aval des chutes Chaudières. Ces ports de plaisance devraient renfermer les installations voulues pour la mise à l'eau des embarcations sur remorques ainsi que pour le remisage des embarcations à flot.

Une fois les ports de plaisance construits le long de l'Outaouais, on pourrait envisager l'aménagement de la rivière Outaouais supérieure en une voie navigable pour petites embarcations. (24 pieds) à partir du lac Deschênes jusqu'au Témiscamingue. "Et cela pourrait être effectué, mentionne CEROQ, en assurant aux petites embarcations un moyen de contourner les barrages et les obstacles. Il suffirait d'aménager une piste de halage et de lancement en amont et en aval des barrages, en les reliant par un court chemin pavé. Des remorques d'embarcation commerciales ordinaires tirées par

de petits tracteurs pourraient être utilisées pour tirer les embarcations d'un lac et les lancer dans l'autre. Le gouvernement fédéral pourrait participer financièrement à ce projet.

Par ailleurs, le CEROQ entend ressusciter le projet connu sous le nom de "Grand canal" et lancé par M. Tom Kierans. L'objectif principal de ce "Grand canal" est d'acheminer les eaux de la Baie James par la rivière Outaouais, le lac Nipissing, la Rivière des Français jusqu'aux Grands lacs pour en relever le niveau et du même coup diminuer la pollution. Ce projet procurerait également aux navires commerciaux importants les écluses et le chenaux de navigation dont ils ont besoin pour naviguer sur le canal. Par conséquent, il présente un intérêt évident à la partie nord de la région de l'ouest québécois.

LA POLITIQUE DES EAUX.

Le nouveau ministre des Richesses naturelles du Québec, l'hon. Paul-E. Allard, s'emploiera à faire transférer à son ministère l'entière responsabilité de la politique des eaux dans la province.

"Nous parviendrons ainsi", a-t-il ajouté, "à donner plus grande satisfaction à la population désireuse de bénéficier de cours d'eau du Québec, que ce soit pour fins récréatives, sportives ou industrielles."

Le ministre, qui recevait une délégation du Conseil économique régional de l'ouest du Québec à ses bureaux de Montréal, a expliqué qu'une étude pilote se poursuit actuellement afin de déterminer les besoins prioritaires; les conclusions en seront ensuite étudiées en vue d'une application graduelle dans les diverses régions du Québec.

M. Allard, qui recevait sa première délégation à titre de ministre des Richesses naturelles, a également promis de s'employer, dans ses nouvelles fonctions, à rendre les lacs et les rivières du Québec de plus en plus accessibles au grand public. "Nos eaux", a-t-il conclu, "sont l'une de nos grandes richesses et la population doit être en mesure d'en profiter pleinement. C'est l'un de mes premiers objectifs."

L'aménagement, l'épuration et la protection des eaux

LE CEROQ RECOMMANDE QUE L'OUEST DU QUEBEC DEVIENNE REGION PLOTE.

Le Conseil économique régional de l'ouest du Québec (CEROQ) recommanderait au gouvernement provincial de faire de l'ouest du Québec une région pilote en ce qui concerne l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux. C'est du moins ce qu'a laissé entendre le président du CEROQ, M. Antoine Grégoire, en faisant allusion aux mémoires qui seront présentés au gouvernement québécois par le Conseil économique régional de l'ouest du Québec.

M. Grégoire, qui a fait cette déclaration lors du banquet de clôture du congrès de l'Association forestière de l'Outaouais, qui a eu lieu à l'hôtel Maniwaki Inn, de Maniwaki, vendredi soir, avait auparavant souligné devant les quelque 125 personnes présentes que c'est uniquement par une politique des eaux que l'on pourra prévenir les effets néfastes de la pollution des eaux. C'est alors qu'il a ajouté que l'on recommandera au gouvernement de faire de l'ouest du Québec une région pilote dont l'expérience pourra servir pour le reste de la province.

Rappelant que l'une des industries les plus importantes dans l'ouest du Québec était toujours la forêt, et que 23% de toutes les réserves forestières du Québec se trouvent dans l'ouest du Québec, M. Grégoire a souhaité que les experts prennent les mesures nécessaires pour parer à une éventuelle pénurie de bois. Il a alors cité une déclaration de M. Fowler, président des Pâtes et papiers, à l'effet "qu'à moins d'une surveillance très étroite, d'ici 1975, nous pourrions avoir à faire face à une pénurie de bois".

Après avoir fait l'historique du CEROQ, en plus de faire part des démarches entreprises ainsi que des réalisations, M. Grégoire a rappelé que le but de cet organisme n'est pas de tenter de tout contrôler dans la région, mais bien de collaborer avec les divers organismes. Il a alors sollicité l'appui de tous les groupements en déclarant que la politique des bords de routes est dépassée, ne conduisant nulle part, et que ce qu'il faut présentement "c'est un travail collectif pour faire le rattrapage qui s'impose."

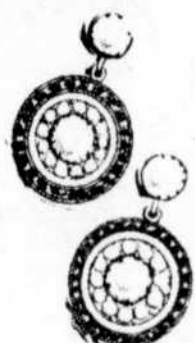
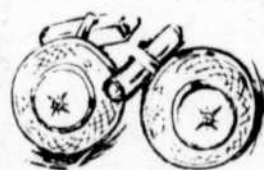
Le conférencier a été présenté par le président de l'Association forestière de l'Outaouais, M. Sylvio Fournier et remercié par le Vice-président de ce même organisme, M. Edwin Vowel.

Nous avons cette année un magnifique assortiment de bijoux

et de cadeaux pour toutes les bourses et tous les goûts

ENEZ NOUS VOIR

Plan mise de cote pour un léger depot,
jusqu'a samedi le 23 decembre



Bijouterie

Marcel Desjardins

Jewellers

457 Principale

986-3267

Buckingham

Où mène le mépris de certaines dévotions?

Depuis quelques années, certains spécialistes en apostolat, ont prêché la désincarnation du culte. Sous prétexte de revaloriser la messe, ils ont jeté du discrédit sur toutes les autres formes de dévotion; ils ont relégué la Sainte Réserve dans un endroit de l'église où l'attention des fidèles n'est pas attirée, et ils ont fait disparaître les bénédictions du T. S. Sacrement. Evidemment, le culte de la T. Ste-Vierge et celui des saints ont été mis en veilleuse. — Quant à la pratique de dire son rosaire et celle de porter des médailles, elles ont été tout bonnement ridiculisées.

Ce travail de destruction étant presque achevé, on peut se demander si le sentiment religieux chez les fidèles s'est considérablement amélioré, ou bien si, au contraire, il ne tend pas à se détériorer progressivement.

On peut se demander s'il n'aurait pas été préférable, tout en revalorisant la messe, de ne pas détruire la dévotion des fidèles à l'égard de la Sainte Réserve, de la Vierge, des saints, du rosaire et même des signes extérieurs que sont les statues et les médailles.

Je n'ai jamais entendu dire que l'assistance au salut du T. Saint-Sacrement ait détourné les catholiques fervents, de la messe, ni que la dévotion à la Ste-Vierge, aux saints et au rosaire, ait rendu les âmes moins promptes à assister à la messe.

Je pense, au contraire, que les catholiques qui se plaisaient à assister aux bénédictions du T. St-Sacrement, qui étaient fidèles à réciter le rosaire et à rendre hommage aux saints, se faisaient en même temps un devoir d'assister à la messe le dimanche et même souvent durant la semaine.

Phénomène de désaffection

Ne sommes-nous pas présentement témoins d'un phénomène de désaffection de plusieurs catholiques à l'endroit de la messe dominicale? Le moindre prétexte leur paraît valable pour s'abstenir de cette grave obligation. Or, ne sont-ce pas ces mêmes chrétiens qui ont abandonné "les dévotions," prétendant que ces dernières nuisaient au culte de la messe?

Les jeunes gens, qui n'ont pas été accoutumés à porter une médaille de la Vierge, qui n'ont pas appris à réciter leur chapelet ou qui n'ont jamais voulu faire une neuvaine pour obtenir un bienfait spirituel ou matériel, sont-ils pour autant des fervents de la messe? Ou sont, le dimanche, un bon nombre de nos étudiants des universités et des écoles supérieures? Eux qui se sont moqués des "dévotionnettes" suivant les conseils de

certaines prêtres "dans le vent", n'ont-ils pas, en outre, jeté la messe par-dessus bord?

Non! quand on méprise les plus saintes traditions; quand on ne se donne plus les saints comme modèles de vie et que l'on n'a plus aucun respect pour les symboles sacrés, on en vient très rapidement à se donner comme modèles les vedettes de cinéma ou de la chansonnette, à porter des talismans païens et à tout répudier ce qui est vraiment sacré, même la messe.

La preuve, on la trouve dans l'apostasie de plusieurs de nos chrétiens et dans celle de quelques clercs qui se sont prétendu très évolués. Après avoir rejeté le culte des saints, relégué aux oubliettes la pratique de la récitation du rosaire, méprisé la tradition qui faisait un pieux devoir aux chrétiens de porter au cou ou sur eux-mêmes une médaille de la Vierge, ces mêmes chrétiens, laïcs et clercs, en sont venus à se détacher de l'acte de culte par excellence qu'est la messe. Ils ont commencé par la dire ou y participer le moins souvent possible, et quand leur cœur se fut complètement desséché, ils ont fini par être arrachés de l'arbre, comme des feuilles mortes emportées par le vent.

Quelques exemples

Jacques Maritain, ce grand converti du début du présent siècle, avouait un jour que ce qui l'a poussé à se faire catholique, ce fut d'abord son admiration à l'endroit des grands saints de l'Eglise catholique. Devant l'héroïsme de ces hommes ou de ces femmes de Dieu, devant la perfection de leur charité et leur total détachement, Maritain a conclu que "la religion qui pouvait produire de tels hommes ne pouvait qu'être la vraie". Raïssa, son épouse, s'est également convertie du judaïsme, en même temps que lui. Or, Raïssa Maritain raconte que son vieux père à elle, tombant gravement malade un jour, demanda à recevoir le baptême. Et, après avoir reçu en outre les autres sacrements, à savoir, la confirmation, l'eucharistie et l'extrême-onction, le vieillard déclara tout à coup: "Maintenant, il faut mettre mes médailles à mon cou." Il avait, en effet conservé dans son porte-monnaie, une médaille de la Ste-Vierge, dite "Médaille miraculeuse", et une médaille de saint Benoît que lui avaient jadis données Jacques et Raïssa, et qu'il avait acceptées gentiment.

Un autre exemple

Au récent synode des évêques qui s'est tenu à Rome, au cours de la messe concelebrée et présidée par le Souverain Pontife, après les prières de l'offertoire, le Pape et les évêques présents sont allés allumer, chacun, un cierge devant la statue de l'apôtre saint Pierre.

Il y a un "esprit d'enfance", qui est nécessaire, pour entrer dans le royaume des cieux et pour s'y maintenir. Au contraire, la suffisance et l'orgueil ne sont-ils pas deux attitudes qui barrent la route au Seigneur?

Père Robert M. Piuze, o.p.

tentes" de la banque mainte - nant divulguées; s'élèvent à \$75 millions, soit une hausse de \$7 millions, après provision pour pertes sur les prêts et pour l'évaluation des valeurs.

D'autres points nouveaux du rapport de 1967 révèlent un total des revenus de la B de M, pour l'exercice de \$342 millions par rapport à \$300 millions en 1966, et un total des dépenses de \$290 millions vis-à-vis \$249 millions en 1966. Au chapitre du total des revenus, (avec comparaisons pour 1966 entre parenthèses) soulignons: revenus des prêts, \$238 millions (215 millions); revenus des valeurs, \$56 millions (\$49 millions); et autres revenus d'exploitation, \$48 millions, (\$36 millions).

Au chapitre des dépenses, nous relevons: intérêts sur les dépôts, \$148 millions (\$124 millions); salaires, contributions à la caisse de retraite, et autres prestations au personnel, \$87 millions (75 millions); dépenses pour immeubles, y compris les amortissements, \$23 millions (\$21 millions); et autres frais d'exploitation, y compris provision pour pertes sur les prêts d'après la moyenne des pertes des cinq dernières exercices, \$32 millions, (\$29 millions).

Les dividendes se sont élevés pour l'exercice à \$15,795,000, ou 52 cents l'action - v a l e u r nominale de \$2 - soit une augmentation de 9,5% sur 1966.

Une fois les dividendes payés, le solde de bénéfices pour l'exercice s'établit à \$4,925,444, à ajouter au solde de bénéfices non répartis de \$1,944,801, reporté de 1966. De cette somme de \$6,870,245, un montant de \$5 millions a été viré au compte de réserve, qui atteint maintenant \$173 millions ce qui laisse un solde reporté de bénéfices non répartis de \$1,870,245.

NOTRE-DAME DU LAUS

FILLES D'ISABELLE

Cercle N. D. de Bon Rencontre Notre-Dame du Laus,

Jeudi 23 novembre avait lieu notre assemblée régulière des Filles d'Isabelle. Elle a débuté par: 1) Mot de félicitations de la régente pour l'assistance aux assemblées, 2) Lecture de la correspondance.

La soirée d'information sur les louveteaux qui devait avoir lieu sur semaine aura lieu un dimanche après-midi.

Il a été proposé, qu'on a ide les fermières pour la préparation du dépouillement de l'arbre de Noël pour les enfants qui aura lieu au cours du mois de décembre.

Nous avons eu un forum, dans lequel nous avons discuté de l'atelier pédagogique qui se prépare présentement dans les écoles.

L'assemblée s'est terminée par un mot de l'aumônier.

NOUVEAU SOMMET A LA BANQUE DE MONTREAL

L'actif de la Banque de Montréal a atteint un nouveau sommet de \$6,132 millions à la fin de l'exercice, le 31 octobre, tandis que les prêts, les dépôts et les bénéfices atteignaient de nouveaux records, ainsi qu'il appert au 150e état annuel de la banque, paru aujourd'hui.

Le rapport est le premier depuis la révision de la Loi des banques et contient, pour la première fois, les chiffres des revenus et des dépenses.

L'actif de la B de M a dépassé de beaucoup les \$6 milliards, et reflète l'accroissement le plus élevé de toute l'histoire de la banque, avec une hausse de \$642 millions sur 1966.

Les prêts totalisant \$3,829 millions accusent une hausse de \$485 millions, alors que les dépôts, au total de \$5,608 millions, ont augmenté de \$613 millions, par rapport à 1966. L'épargne des particuliers a augmenté de \$246 millions, et s'élève à \$2,553 millions, au lieu de \$2,307 millions en 1966.

Le bénéfice net, impôts payés, sur les opérations des 1,030 bureaux de la banque au Canada et à l'étranger a touché un sommet de \$20,720,444 une augmentation de 4,1% par rapport à 1966, ce qui représente 68 cents par action, valeur nominale de \$2, à rapprocher du chiffre équivalent de 66 cents l'an dernier.

Le portefeuille de valeurs s'est accru de \$138 millions pendant l'année et s'élève à \$1,185 millions. L'actif "rapidement réalisable" se chiffre par \$2,236 millions, au lieu de \$2,096 millions, ce qui maintient un coefficient élevé de liquidité des avoirs.

"Les réserves pour pertes" qui représentent les "réserves la-

Qualité et Service
EST
NOTRE DEVISE

ED'S SALE & SERVICE

Location - Vente et réparations
de machines à coudre neuves ou usagées

Ed. Bisson, prop.
264 Principale Nord

886-5858
Buckingham

NOUS AVONS CETTE ANNEE UN MAGNIFIQUE

ASSORTIMENT DE

Jouets de Noël

POUR TOUTES LES BOURSES!



VENEZ NOUS VOIR

PLAN MISE DE COTE POUR UN LEGER DEPOT

Emile Charette & Fils Ltée
FERRONNERIE

COIN ST-JOSEPH ET CHARLES
BUCKINGHAM

BINGO DE DINDES

ORGANISE PAR

LES CHEVALIERS DE COLOMB DE THURSO

Salle des Chevaliers de Colomb

(Sous-sol du Restaurant Ni-Chouette Bar B-Q)

10 dec. 1967 - 8 hres p.m.

15 PARTIES REGULIERES - 3 PARTIES SPECIALES

Prix de consolation

PETITES ANNONCES

ANNONCES DE 15 MOTS
OU MOINS - 50¢
L'INSERTION

PERDUE



**PETITE CHIENNE BLANCHE
RECOMPENSE A CELUI QUI
LA RETROUVERA.**
TEL.: 986-8033

A vendre: Auto-neige, 16 for-
ces 1967. \$650.00.- 986-8493
(7-14)

Jeune garçon offre ses services
pour le pelletage des cours dur-
ant l'hiver. L'après-midi ou
le soir. Tél.: 986-2311, (30-7)

Régime des Rentes

CE QU'IL FAUT ENTENDRE PAR
CONTRIBUTION POUR UNE AN-
NÉE.

Le Régime des rentes remon-
te au mois de janvier 1966, et
des prestations seront versées
aux survivants des cotisants dé-
cédés au cours de l'année 1968.
Comment cela se peut-il si
dans les conditions d'admissi-
bilité, la loi exige du cotisant
au moins trois ans de contribu-
tion?

La réponse à cette question,
on la trouve à l'article 113 de
la loi du Régime des rentes. Cet
article précise les conditions
dans lesquelles le cotisant peut
acquérir le statut "d'assuré" pour
une année donnée en ne ver-
sant peut-être qu'une seule
contribution.

Valeur d'une année entière.

En temps normal, une per-
sonne qui travaille normale-
ment sera tenue de contribuer
pendant un certain nombre de
mois au cours d'une année, ce
nombre étant fonction de plu-
sieurs éléments dont celui du
revenu de la personne.

Afin toutefois de ne pas im-
poser de façon discriminatoire
un nombre maximum de con-
tributions pour une année et ris-
quer ainsi de brimer des per-
sonnes malades, en chômage,
ou absentes, il est admis, aux
termes de l'article 113, que le
fait de verser, ne serait-ce qu'
UNE SEULE contribution au ti-
tre d'une année donnée, peut-
être considéré comme suffi-
sant pour acquérir le privilège
que représente, au plan des
conditions d'admissibilité, UNE
ANNÉE ENTIÈRE de contribu-
tions.

Voilà pourquoi une personne
qui n'aura pu contribuer que
pour deux mois, par exemple,
ne perdra pas l'année compren-
nant ces deux mois et pourra
quand même bénéficier des
droits que confère, dans les
conditions normales une pleine
année de contribution.

Gains admissibles non-ajustés.

En contrepartie logique de
cet avantage, l'article 113 stipu-
le que les "gains admissibles
non-ajustés" pour chaque mois
sont calculés en divisant par 12
les gains admissibles non-ajus-
tés pour l'année.

Ainsi, reprenons l'exemple
précédent d'une personne qui
n'aurait contribué au cours d'u-

ne année que pendant deux
mois. Si, au cours de ces
deux mois, les gains sur les-
quels une contribution a été
payée s'élèvent à \$800, on
considérera que les gains ad-
missibles non-ajustés pour cha-
que mois de ladite année sont
de \$66,66 (800 divisés par 12),
même en dépit du fait que les
gains réels de chacun de ces
deux mois marqués par des con-
tributions se soient en réalité é-
levés à \$400.

IMPORTANT:

Il est opportun de signaler i-
ci à l'attention des cotisants, un
point qui est stipulé au der-
nier paragraphe de l'article 112.
Pour que la contribution puisse
être prise en considération, il
faut absolument qu'elle ait été
effectuée à partir des gains ad-
missibles non-ajustés supérieurs
au montant de l'exemption
dont le cotisant peut se préva-
loir. Faute de quoi, cette con-
tribution sera remboursée et, en
conséquence, l'année au cours
de laquelle elle aura été ef-
fectuée comptera comme une
année sans contribution.

AVANTAGES ACCORDES A
CERTAINS COTISANTS.

Etant donné que le Régime
de rentes accorde certains pri-
vilèges aux personnes qui sont
dans l'impossibilité de partici-
per pendant toute une année, à
cause de la maladie, du chô-
mage ou de l'absence, il n'est
que juste d'accorder le même
avantage, et même mieux, aux
personnes qui ne peuvent, elles
non plus, participer toute une
année au régime en raison de
modalités mêmes du régime.

C'est le cas des personnes qui
au cours d'une année, attei-
gnent 18 ou 70 ans ou à qui une
rente de retraite commence
à être payable. C'est le cas
aussi des personnes à qui une
rente d'invalidité commence
ou cesse d'être payable. Pour
toutes ces personnes, l'année
de participation au régime ne
représente pas 12 mois, mais
quelques-uns seulement de ces
douze mois.

Afin de ne pas pénaliser ces
personnes, et ces personnes-là
seulement la loi du Régime de
rentes veut que leurs gains ad-
missibles non-ajustés pour un
mois soient calculés en divi-
sant les gains admissibles non-
ajustés pour l'année non pas par
12 mois, mais par un chiffre
moindre correspondant à leur
cas particulier et représentant
le nombre de mois au cours des
quels elles ont pu effectivement
participer au régime.

Ainsi prenons le cas d'une
personne qui n'aurait contribué
que pendant deux mois au cours
d'une année et cela, parce qu'
elle a eu 18 ans, un 31 octobre,
(ce qui lui donne la possibilité
de contribuer pendant deux mois
soit novembre et décembre). Si
cette personne a eu au cours
de ces deux mois un revenu to-
tal de \$800, on considérera
que les gains admissibles non-
ajustés pour chacun de ces deux
mois sont de \$400 (\$800 divisé
par deux) et non \$66,66 (\$800,
divisés par 12).

Il est évident, comme le sti-
pule le dernier paragraphe de
l'article 113, que lorsqu'aucune
contribution n'a été versée
"pour" une année, le montant
des gains admissibles à porter
au crédit du cotisant pour cha-
cun des mois de cette année est
zéro.

Logis à louer

Logis à louer, rue des Pins, 1
chambre à coucher, chauffé.
Tél. 986-3808. (14-JAC)

Appartement à louer, 1 cham-
bre à coucher, chauffé et é-
clairé si désiré. 375 Des Pins à
Buckingham. Tél. 986-8348.
(24-j. a. c.)

Place d'affaires à louer, 537,
rue Principale, Buckingham.
Libre le 1er décembre. Près
du salon de barbier Elzéar Mé-
loche. Tél. 986-3440. (16-J.
A. C.)

Chambre à louer: Rue Principa-
le. 986-3227. (30-7).

On demande

Fille demandée pour légers tra-
vaux ménagers à Gatineau. Tél.
663-2327 après 6 hres p.m.

Fille demandée pour travail gé-
néral de la maison. Emploi per-
manent. Tel. après 6 hres à
986-8078. (9-JAC)

REPRESENTANTE DEMANDEE

MESDAMES:

Devenez représentante A-
VON et gagnez des reve-
nus substantiels.

TERRITOIRES OUVERTS:
Angers, R.R. Thurso, Buc-
kingham.

Mme G. Bordeleau
P.O. Box 126
Aylmer, Qué.

Divers à vendre

Prendrais voyageurs Bucking-
ham à Ottawa. Départ 7.30 a.
m. retour 5 p.m. Tél. 986-
2408. (30-7)

A vendre: Ensemble de cuisine
en chrome. Prix - \$30. Lévier
double en acier inoxydable.
Prix - \$15. Bureau double par
enfants - Prix - \$15. Tél. 986-
5166. (30-7)

A vendre: Ski-doo Snow Crui-
ser. Tél. 986-3411. (30-7)

Construction?

Rénovation?

Réparation?

Vérifiez nos prix!

TOUT POUR LA
CONSTRUCTION

Papineauville

Lumber Co. Ltd.

Papineauville, Qué.

Tél. 427-6264

"A VOTRE SERVICE
DEPUIS 1898"

Ré-ouverture du Salon de Coiffure Claire

(MME CLAIRE CARRIERE)

688, Maple

AVEC UNE COIFFEUSE

Mlle MIREILLE MONGEON

5 jours par semaine de 9.00 a.m. à 6.00 p.m.

Spécialisé dans la teinture, postiches et perruques.

POUR APPOINTEMENT

COMPOSEZ 986-3137

BINGO

Au sous-sol de l'église

Our Lady of Victory

Dimanche, 10 dec.- 8 hres p.m.

Accueil Domremy

Buckingham

Paul Demers, président

BINGO

du

COMITE RECREATIF ST-LUC

Ecole Mgr Charbonneau, B'ham

TOUS LES MERCREDIS SOIR

8.00 P.M.

15 parties régulières

PLUS GROS LOT \$200. et plus

1 partie moitié/moitié

1 partie gratuite

1 petit lot

5 parties spéciales

1 petit lot

2 prix d'entrée

Admission: 50¢

Epicerie - Boucherie

J. Victor Plouffe

Bière - Porter

Livraison gratuite

540 RUE PAUL

986-5463

BUCKINGHAM

Charette Menuiserie

ARMOIRES

PORTES et CHASSIS

EN BOIS et ALUMINUM

PLANAGE - RIPAGE

Tél.: 986-2411

Homme ou femme. Notre gros-
se ligne de Cosmétiques et Pro-
duits domestiques vendus pen-
dant 77 ans. Une vraie manière
d'augmenter votre revenu,
pour la saison des Fêtes qui ap-
proche vite. Ecrivez Rawleigh,
Dept. L-552-4A, 4005 rue Ri-
chelieu, St-Henri, Montréal.

Gratis

AUX NOUVEAUX ABONNÉS

BAS de NOEL

24" hauteur — Valeur : \$3.00

Habituellement les frais d'installation s'élèvent à 15.00, mais, d'ici le 24 décembre, ces frais sont réduits à \$5.00.

En plus vous recevrez un magnifique bas de Noël d'une valeur de \$3.00

DECOUPEZ ET MALLEZ IMMEDIATEMENT

Telecable Videotron
358 Boul. Maloney, Gatineau, Qué.

Monsieur,

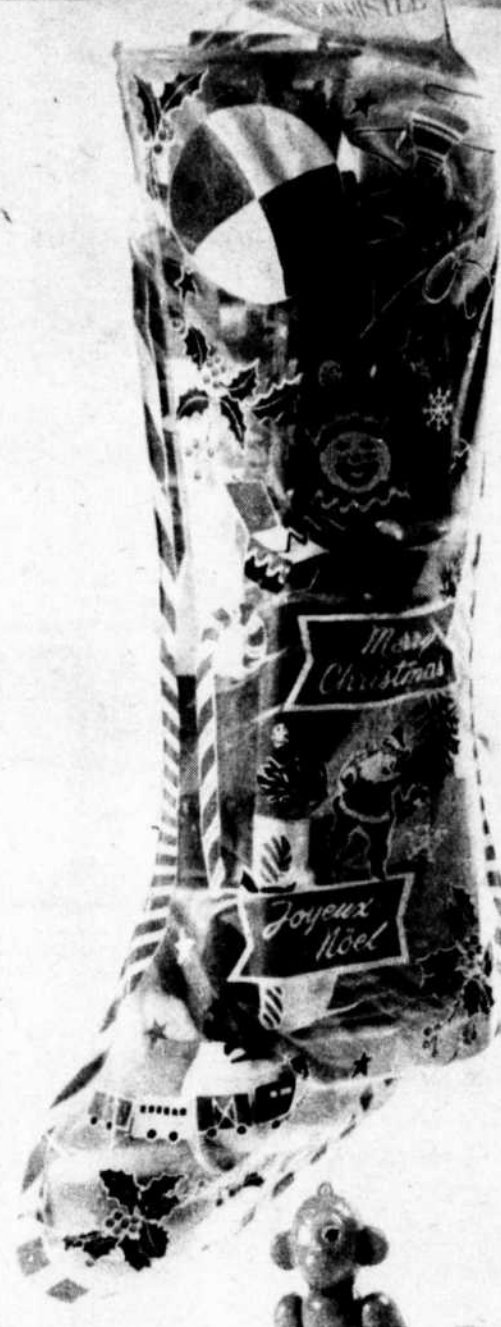
Oui, assurément je désire prendre avantage de votre spécial à \$5.00 et recevoir gratis un bas de Noël.

J'inclus mon chèque au montant de \$5.00 pour les frais d'installation.

Nom:

Adresse:

Tél.:



LISTE DES STATIONS

CANAL 2 - MONTREAL

CANAL 3 - BURLINGTON

CANAL 5 - PLATTSBURG

CANAL 6 - MONTREAL

CANAL 7 - WATERTOWN

CANAL 8 - OTTAWA

CANAL 9 - MUSIQUE F.M.

CANAL 10 - MONTREAL

CANAL 11 - OTTAWA

CANAL 12 - MONTREAL

CANAL 13 - OTTAWA

TELECABLE

Buckingham

986-8318

Videotron